

MICROFINANCE EN
MAURITANIE
**Un outil de
développement et
de lutte contre la
pauvreté**

LIRE PAGE 4

HORIZONS

OUADANE
**Création d'un pôle
d'intérêt pour les
producteurs de la
pierre taillée**

LIRE PAGE 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE NNE D'INFORMATION - N° 5683 DU MERCREDI 8 FEVRIER 2012 - PRIX : 100 UM

Le président de la République reçoit le Premier ministre sénégalais



Le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience mardi matin au Palais présidentiel à Nouakchott le Premier ministre sénégalais, M. Souleymane N'Déné N'Diaye.

A sa sortie d'audience, M. N'Diaye a fait la déclaration suivante à l'AMI:

ante à l'AMI:

"Je viens d'être reçu par Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, président de la République Islamique de Mauritanie et je suis porteur d'un message de son frère et ami Me Abdoulaye Wade, président de la République du Sénégal.

Le message porte essentiellement sur les relations fraternelles et amicales entre les deux présidents et sur la coopération excellente entre les deux peuples sénégalais et mauritanien, coopération marquée par l'histoire, la géographie et des liens séculaires qui remontent à très long temps". • LIRE PAGE 3

PARLEMENT

Le Sénat adopte 3 projets de lois portant sur les élections



Le Sénat a adopté mardi au cours d'une plénière présidée par M. B Mamadou dit M'Baré, son président, 3 projets de lois portant sur les élections. Le premier projet de loi organique modifie certaines dispositions de l'ordonnance en date du 7

octobre 1991 portant loi organique relative à l'élection des Sénateurs. Quant au second projet il porte amendements sur la loi organique modifiant certaines dispositions de la loi organique N° 94-011 du 15 février 1994 portant élection des Sénateurs représentant les

Mauritaniens à l'étranger. En ce qui concerne les amendements contenus dans la loi organique portant élection des députés, ils impliquent l'augmentation du nombre des membres de la chambre basse de 95 à 146. •

LIRE PAGE 4

COMPTABILITE

Ouverture de l'activité annuelle de la Cour des Comptes

Le président de la Cour des Comptes, M. Sow Adama Demba, a présidé mardi matin à Nouakchott, le démarrage de l'activité annuelle de cette institution et ce en présence des présidents des chambres de la cour et des responsables de cette dernière. Dans un mot prononcé pour la circonstance, le président de la Cour a indiqué que les activités de cette année viennent à un moment où le pays connaît l'exécution d'importantes réformes dans les domaines de l'ancrage des règles de la bonne gouvernance, de la moralisation de la vie publique, du renforcement des institutions de contrôle, du respect de la transparence et de la rigueur dans la gestion, de la rationalisation des ressources et de la lutte contre la gabegie.

M. Sow Adama Demba a ensuite souligné le rôle de la Cour dans le domaine des audits et de l'évaluation pour la préservation des biens publics, de l'amélioration des voies et des techniques de gestion et de la rationalisation du travail administratif. •

LIRE PAGE 3

ETATS GÉNÉRAUX DE L'EDUCATION

Favoriser un consensus visant à promouvoir une école apte à assurer les finalités du système éducatif

LIRE PAGE 3

PUBLICITE

République Islamique de Mauritanie
Honneur -Fraternité -Justice
AUTORITE DE REGULATION
CONSEIL NATIONAL REGULATION
AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet: Délégation du service public d'eau

Afin d'assurer la pérennité de la gestion du service de l'eau, en conformité avec le décret 2007-107 du 13 avril 2007, l'ARE lance la procédure de recrutement d'un opérateur de droit privé qui sera chargé de l'exploitation technique et commerciale des installations d'alimentation en eau dans les localités de :

Keur Madiké, Baghdad, Guidakhar, Chigara, Keur Mour, Jidrel Mohgen, Satara, Thiambène, Fass, Medina Salam, Gani, Oum El Ghoura, Tekane, Lemleigue, Fanaye Niakouar, Medina Fanaye, Dara Salam, MBarwadiji, Niang Mboul et Lexeiba dans la wilaya du Trarza; selon les règles définies dans le dossier d'appel d'offres.

L'Appel d'Offres est ouvert à toute entreprise de droit privé, établie en Mauritanie.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de l'ARE à l'adresse suivante:

428, Rue 23023 Ksar

BP 4908 Nouakchott

Tél: 45291270

Fax: 45291279.

Les Dossiers d'Appel d'Offres sont retirés sur présentation d'un avis de versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 10.000 UM en faveur de l'ARE, auprès de l'une des banques suivantes;

BCM, BADH, BCI, BAMIS, BMCI, BNM, BACIM, GBM.

Les offres devront être adressées à Monsieur le Président du Conseil National de Régulation et parvenir au plus tard le mercredi 29 février 2012 à 12 heures TU à l'adresse ci-dessus.

L'ouverture, en séance publique, des plis aura lieu dans les locaux de l'ARE, le mercredi 29 février 2012 à 12 heures 15 mn TU.

L'ARE se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

Le Président du Conseil National de Régulation
Nani OULD CHROUGHA

République Islamique Mauritanie
Honneur -Fraternité -Justice
CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
عرف -العدل -عز
الصندوق الوطني
للضمان الاجتماعي

Communiqué

La Caisse Nationale de sécurité sociale (CNSS) informe l'ensemble des employeurs que le SMIG est passé à 30.000 UM pour compter du 1er septembre 2011 et ce, conformément aux dispositions du décret 2011-237 du 24 octobre 2011 portant relèvement du Salaire Minimum interprofessionnel Garanti.

Il leur est donc demandé de tenir compte de cette augmentation dans les déclarations du 4e trimestre 2011.

Les employeurs soumis au paiement mensuel devront régulariser leur situation en même temps que le paiement des cotisations de ce trimestre.

Toute déclaration ne comportant pas le nouveau SMIG ne sera pas recevable à la CNSS et donnera lieu à l'application des pénalités prévues par les textes en vigueur

.Le Directeur Général
Mohamed Ali Ould Dedew

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	525 39 90
Brigade Mixte	525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	525 23 08
SNDE	529 84 88
Météo	525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	525 23 10
Commissariat TZ - 2	524 29 52
Commissariat Ksar 1	525 21 66
Commissariat Ksar 2	525 27 38
Commissariat El Mina 1	525 12 97
Commissariat El Mina 2	524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	524 29 82
Commissariat Riadh 2	524 29 50
Commissariat Arafat 1	525 10 13
Commissariat Toujounine 1	525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	524 29 53
Commissariat Teyarett 1	525 24 71
Commissariat Teyarett 2	524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	525 21 83
Commissariat Voie publique	525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	525 21 59
Police Judiciaire	

ASSURANCES MALADIES

CNAM (Informations)	502 20 43
	502 20 44
	502 20 48
ONAS	525 90 97

TRANSPORT

Autorité de Régulation des Transports Terrestres	(+222) 525 84 21
HÔPITAUX	

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIEENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Yarba Ould Sghaïr

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Ely Ould Abdellah

RÉDACTEUR EN CHEF : Saleh Ould Abeïdalla

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : Abdel Kader Sy

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : Tijani Diop dit Sidi Mohamed

MISE EN PAGES ET TIRAGE : IMPRIMERIE NATIONALE

A.M.I.

Siège social : Ksar, avenue Bourguiba
B.P. 371/467 Tél: +222 525 29 70/525 29 40
Fax : +222 525 55 20 - E-mail : ami@ami.mr
Site Internet : www.ami.mr

ACTUALITES

Le président de la République reçoit le Premier ministre sénégalais



Le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience mardi matin au Palais présidentiel à Nouakchott le Premier ministre sénégalais, M. Souleymane N'Déné N'Diaye.

A sa sortie d'audience, M. N'Diaye a fait la déclaration suivante à l'AMI:

"Je viens d'être reçu par Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, président de la République Islamique de Mauri-

tanie et je suis porteur d'un message de son frère et ami Me Abdoulaye Wade, président de la République du Sénégal.

Le message porte essentiellement sur les relations fraternelles et amicales entre les deux présidents et sur la coopération excellente entre les deux peuples sénégalais et mauritanien, coopération marquée par l'histoire, la géographie et des liens séculaires qui remontent à très long temps".

L'audience s'est déroulée en présence du Premier ministre, Dr

Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, et de l'ambassadeur du Sénégal en Mauritanie, SEM. Mamadou Kane.

Il est à noter que le Premier ministre sénégalais, qui a quitté Nouakchott mardi matin, a été salué à son départ à l'aéroport international de Nouakchott, par le Premier ministre, Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Hamadi Ould Hamadi et l'ambassadeur de la République du Sénégal en Mauritanie, SEM. Mamadou Kane.●

Le ministre d'Etat à l'Education nationale reçoit une mission du Partenariat mondial pour l'Education

Le ministre d'Etat à l'Education nationale, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique, M. Ahmed Ould Bahiyé, a reçu en audience, mardi en début d'après-midi à Nouakchott, une mission du Partenariat mondial pour l'Education, conduite par son directeur, M. Robert Prouty.

Au cours de l'entretien, il a été question d'une éventuelle intervention du Partenariat en Mauritanie pour soutenir les programmes visant à garantir l'éducation pour tous et les politiques nationales dans le domaine de l'Education.



L'entrevue s'est déroulée en présence du secrétaire général et de plusieurs responsables du ministère.●

Le ministre des Affaires étrangères reçoit l'ambassadeur de France

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Hamadi Ould Hamadi, a reçu en audience, mardi matin à Nouakchott, SEM Hervé Besancenot, ambassadeur de France en Mauritanie.

La rencontre a porté sur la coopération entre la Mauritanie et la France.●



Le ministre de l'Intérieur reçoit l'ambassadeur de Turquie

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Boïlil, a reçu en audience mardi à Nouakchott, l'ambassadeur de Turquie en Mauritanie, SEM Musa Kulaklikaya.

L'entrevue a porté sur les relations de coopération entre les deux pays.●



Le ministre de la Santé reçoit l'ambassadeur du Soudan

Le ministre de la Santé, M. Bâ Housseynou Hamadi, a reçu en audience, mardi à Nouakchott, SEM. Yacine Iwadh Ismail, ambassadeur de la République du Soudan en Mauritanie.



L'entrevue a porté sur les relations de coopération entre les deux pays et les moyens de les renforcer.

L'audience s'est déroulée en présence du conseiller du ministre, chargé de la Communication, Dr Cheikh Baye Ould M'Khairatt et du directeur de la Coopération et de la Programmation, M. Isselmou Ould Mahjoub.

Le ministre de l'Equipeement reçoit l'ambassadeur du Soudan



Le ministre de l'Equipeement et des Transports, M. Yahya Ould Hademine, a reçu en audience, mardi à Nouakchott, SEM. Yacine Iwadh Ismail, ambassadeur de la République du Soudan en Mauritanie. La rencontre a porté sur les relations entre la Mauritanie et le Soudan et les moyens de les renforcer, notamment dans les domaines de l'équipement et des transports.

FETIVAL DE OUADANE

Fin de la course de chameaux

La ministre de la Culture de la Jeunesse et des Sports, Mme Cissé Mint Cheikh Ould Boïdé, a supervisé mardi après-midi à Ouadane, la cérémonie de distribution des prix aux lauréats de la course de chameaux organisée dans le cadre de la 2ème édition du Festival des cités anciennes à Ouadane. Le trophée de cette course, à laquelle ont pris part quelque 80 chameliers, doté d'un montant de 400 000 Ouguiya a été remporté par M. Chih Ould Tekrou. Le second prix, d'un montant de 300 000 Ouguiya a été remporté par M. Teghra Ould Dowma tandis que le troisième prix, de 200 000 Ouguiya, est revenu à M. El Bekaye Ould H'Jour. A l'issue de la course, la ministre a visité le site où se déroule le concours de récitation du Coran et du Hadith ainsi que le village culturel, organisés en marge de l'exposition des produits où elle s'est informée sur les trésors du patrimoine culturel de la ville de Ouadane et de ses environs. Elle a suivi des explications données par des spécialistes dans la collecte et la préservation de ce genre de patrimoine dans la cité historique. La ministre était accompagnée au cours de cette visite par le hakem de la moughataa de Ouadane et le maire de sa commune.

Le ministre chargé de l'Environnement reçoit une mission espagnole

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement et du Développement durable, M. Amédi Camara, a reçu en audience mardi à Nouakchott, une mission scientifique espagnole conduite par la directrice du Centre espagnol des études scientifiques et de la recherche (CEESR),



Mme Theresa Abegar en compagnie de l'ambassadeur du Royaume d'Espagne dans notre pays, SEM Alonso Descallar y. Mazarredo, et du Directeur général de la Coopération espagnole en Mauritanie. La rencontre a été centrée sur le projet en perspective financé par la Coopération espagnole visant à introduire quelques espèces d'animaux sauvages comme l'antilope saharienne au niveau du Parc National de Diawling.

Le projet compte aussi créer des zones de reproduction des gazelles "Derca" dans d'autres sites comme Guelb Richatt, dans certaines zones du nord du pays, dans le lac de Male, la localité d'Ijnaouen relevant de la moughataa de Ouad Naga et dans des zones humides de l'Est de la Mauritanie.

PARLEMENT

Le Sénat adopte 3 projets de lois portant sur les élections

Le Sénat a adopté mardi au cours d'une plénière présidée par M. Bâ Mamadou dit M'Baré, son président, 3 projets de lois portant sur les élections.

Le premier projet de loi organique modifie certaines dispositions de l'ordonnance en date du 7 octobre 1991 portant loi organique relative à l'élection des Sénateurs.

La révision de cette loi a fait passer notamment les membres de la haute chambre de 56 à 57 en raison d'un nouveau sénateur représentant la moughataa du Dhar (Hodh Charchi) créée récemment (art.1).

L'article 7 ne précise désormais plus le jour du scrutin qui sera fixé par un décret convoquant le collège électoral.

De même, les candidatures se feront désormais exclusivement au nom des partis politiques reconnus qui sont tenus de présenter au moins une femme dans une circonscription électorale sur quatre.

Le Sénateur qui démissionne de son parti au cours de son mandat perd automatiquement son siège.

Les compétences du ministère de l'Intérieur en matière électorale sont transférées à la CENI pour ce qui se rapporte aux candidatures aux sièges du Sénat.

Les Sénateurs nommés membres du gouvernement retrouvent leurs sièges s'ils perdent la qualité de membres du gouvernement.

Quant aux amendements sur la loi organique modifiant certaines dispositions de la loi organique N° 94-011 du 15 février 1994 portant élection des Sénateurs représentant les Mauritaniens à l'étranger ils comportent plusieurs nouveautés. Le nouveau texte rend obligatoire la



présentation des candidatures au nom des partis politiques, rend la CENI responsable de la validité des candidatures, des délais et recours, définit sa mission par rapport à la déclaration de candidatures, au bureau de vote, au collège électoral et au dépouillement ainsi qu'à la proclamation des résultats.

En ce qui concerne les amendements contenus dans la loi organique portant élection des députés, ils impliquent l'augmentation du nombre des membres de la chambre basse de 95 à 146.

Ce nombre dépend du nombre des habitants de chaque circonscription électorale: un seul député pour les circonscriptions ayant moins de 31000 habitants, 2 députés pour celles ayant plus de 31000 habitants, 3 députés pour celles qui ont plus de 90.000 habitants et 4 députés pour les circonscriptions ayant plus de 12.0000 habitants, 20 députés pour la liste nationale et 20 députés pour la liste des femmes.

Les amendements prévoient en outre, la récupération par le député, nommé membre du gouvernement, de son siège à l'Assemblée nationale lorsqu'il quitte le gouvernement ainsi que la perte par le député de son siège lorsqu'il démissionne de son

parti. De même le texte prévoit certains cas d'incompatibilité absolue et relative.

Par ailleurs, le Sénat s'est réuni mardi en séance plénière sous la présidence de M. Bâ Mamadou dit M'Baré, son président.

La plénière a été consacrée au dépôt de deux projets de lois, le premier est relatif à l'amendement de certaines dispositions de l'ordonnance en date du 25 juillet 1991 modifiée portant sur les partis politiques, tandis que le second projet de loi amende certaines dispositions de l'ordonnance en date du 22 août 2006 portant loi organique encourageant les femmes à accéder aux mandats et aux postes électifs.

Auparavant, la conférence des présidents du Sénat s'était réunie sous la présidence de M. Bâ Mamadou dit M'Baré pour examiner les deux projets de lois en question avant de les soumettre à la commission des lois.

Le gouvernement a été représenté à cette réunion par M. Hamed Ould Hamouni, ministre délégué auprès du ministre d'Etat à l'Education nationale, chargé de l'Enseignement fondamental, par intérim ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement •

ETATS GÉNÉRAUX DE L'EDUCATION

Favoriser un consensus visant à promouvoir une école apte à assurer les finalités du système éducatif

M. Hamoudi Ould Hamadi, président de la Commission nationale chargée des préparatifs des Etats généraux de l'Education et de la Formation (CNEGEF) a tenu, mardi à Nouakchott, une conférence de presse dans laquelle il a défini les contours des prochaines étapes de l'action de cette commission ainsi que les mesures prises pour organiser les Etats généraux dans des conditions acceptables.

Il a indiqué que les recherches menées ces dernières années ont montré la nécessité de mettre l'accent sur l'investissement dans le capital humain, à travers la prééminence à donner à l'enseignement, à la formation et à la recherche scientifique, en tant que principaux leviers du développement.

En Mauritanie, et par rapport à cet enjeu, fait-il remarquer, une unanimité s'est dégagée au cours des dernières années autour de la dégradation préoccupante de la qualité de l'enseignement et son incapacité à faire face aux défis majeurs qui ne cessent d'interpeller la nation tout entière à court, moyen et long termes.

Dans ce contexte, a-t-il dit, les pouvoirs publics ont décidé d'organiser des Etats généraux de l'Education et de la Formation pour favoriser l'émergence d'un consensus devant fonder les choix propres à promouvoir une école apte à assurer

les finalités du système éducatif.

Il s'agit notamment de consolider les fondements de la culture nationale garante de la pérennité du système des valeurs islamiques et des principes du contrat social dans ses diverses dimensions, de s'ouvrir sur les expériences universelles afin d'enrichir la culture nationale dans sa diversité et de valoriser notre patrimoine. Il s'agira aussi de stimuler l'émancipation du citoyen, la stabilité de la famille et de lutter contre la pauvreté dans un climat de participation et de dialogue constructif et enfin de renforcer les valeurs de citoyenneté de tolérance et d'équité, gages de la paix sociale et de la concorde nationale.

M. Hamoudi a rappelé que la commission a, dès sa mise en place, élaboré un plan d'action prévoyant toutes les compétences nationales en matière d'éducation et de formation, tous les partenaires de l'école et tous les secteurs de l'opinion publique afin de les impliquer dans le processus d'échanges et de réflexion devant aboutir à une perception consensuelle de l'état des lieux et des perspectives de solution pouvant être envisagées.

Ce processus, a-t-il poursuivi, se déroulera en 3 phases:

La première concerne le choix des principaux thèmes d'identification des compétences techniques nécessaires. Ceux-ci intéressent les res-

sources humaines, les programmes et manuels, l'enseignement des sciences, la formation professionnelle, le suivi et l'évaluation, les infrastructures, le cadre institutionnel et le pilotage et l'innovation et la recherche scientifique.

La deuxième phase comportera des ateliers régionaux destinés aux acteurs sur place mais aussi aux partenaires et différents secteurs de l'opinion. La concertation devra déboucher sur l'élaboration d'un projet de document reflétant la vision locale et régionale de la situation du secteur ainsi que de son devenir.

La troisième phase intéresse les assises nationales couronnant tout le processus et qui se tiendront à Nouakchott.

Ces assises, a souligné le président de la CNEGEF, regrouperont en particulier les représentants locaux et régionaux issus de l'ensemble des wilaya du pays, les partis politiques, syndicats, medias, société civile, élèves et étudiants, associations de parents d'élèves, professionnels de l'éducation et de la formation, départements ministériels concernés, personnes ressources et secteur privé.

Elles aboutiront à l'élaboration d'un document de stratégie assorti d'un plan d'action devant constituer la pierre angulaire de la politique éducative des prochaines décennies. •

COMPTABILITE

Ouverture de l'activité annuelle de la Cour des Comptes

Le président de la Cour des Comptes, M. Sow Adama Demba, a présidé mardi matin à Nouakchott, le démarrage de l'activité annuelle de cette institution et ce en présence des présidents des chambres de la cour et des responsables de cette dernière. Dans un mot prononcé pour la circonstance, le président de la Cour a indiqué que les activités de cette année viennent à un moment où le pays connaît l'exécution d'importantes réformes dans les domaines de l'ancrage des règles de la bonne gouvernance, de la moralisation de la vie publique, du renforcement des institutions de contrôle, du respect de la transparence et de la rigueur dans la gestion, de la rationalisation des ressources et de la lutte contre la gabegie.

M. Sow Adama Demba a ensuite souligné le rôle de la Cour dans le domaine des audits et de l'évaluation pour la préservation des biens publics, de l'amélioration des voies et des techniques de gestion et de la rationalisation du travail administratif. Il a souligné que son institution met en place chaque année un programme d'activités relatif au contrôle, élaboré conformément à certaines dispositions et suivant des normes objectives et techniques conformes aux aspirations de la Cour en matière de contrôle efficace des ressources publiques.

Il a ajouté que la Cour a revu ses méthodes de travail en raison de la multiplicité des responsabilités qu'elle assume à travers un plan stratégique basé sur un diagnostic précis et objectif des besoins en matière de compétence.

Le président de la Cour a se devait d'ajouter que les indicateurs d'exécution du programme annuel écoulé sont très positifs du point de vue rendement et précisé que le nombre de rapports dressés par la Cour s'est multiplié grâce à la persévérance et à l'abnégation dans le travail des cadres et des employés de l'institution.

Il a rendu hommage à l'intérêt qu'accordent les hautes autorités de l'Etat et les parlementaires à la Cour, intérêt qui se traduit par le projet de loi sur les derniers amendements constitutionnels renforçant l'indépendance et le rôle de l'institution.

La cérémonie de démarrage s'est déroulée en présence du conseiller juridique à la Présidence de la République, de l'inspectrice générale du contrôle d'Etat, du commissaire du gouvernement auprès de la Cour des Comptes et du secrétaire général de cette dernière.

MICROFINANCE EN MAURITANIE

Un outil de développement et de lutte contre la pauvreté



Le projet intitulé "Vulgarisation de la nouvelle réglementation de la microfinance, formation des acteurs et mise en place d'un bureau d'appui juridique au secteur de la microfinance en Mauritanie" a été retenu parmi les 6 projets éligibles sur les 34 présentés par les participants de plusieurs pays.

La sélection du projet de la Mauritanie, à l'instar des pays comme l'Argentine, le Cameroun, le Kenya, l'Ouganda et le Venezuela, est une consécration pour notre pays qui, malgré la jeunesse de sa microfinance, apporte de manière significative sa contribution au développement de la microfinance comme outil de lutte contre la pauvreté. Suite à cette performance de notre pays, la Mutuelle Féminine de Solidarité, d'Entraide, d'Epargne et de Crédit (MFSEEC), avec l'appui de l'Organisation Internationale de Droit de Développement (OIDD ou IDLO), a organisé, mardi à Nouakchott, un atelier de formation des formateurs sur le "cadre légal et réglementaire de la microfinance".

Cette rencontre qui se déroule sous la présidence du Pr. Fassa Yérin, président de l'Association Professionnelle des opérateurs de la Microfinance (APROMI), a pour objectif de former des formateurs issus des institutions de microfinance (IMF), des organisations de la société civile, des journalistes et des communicateurs. L'objectif principal visé par les opérateurs de la microfinance est de mettre en place un Centre d'Appui à la Microfinance qui s'attellera à la formation et à l'éducation, entre autres domaines. Interrogé par le journal HORIZONS, en marge de cet atelier, M. Cheikh Thiam, président du Comité de déontologie d'APROMI, a expliqué que le but de la rencontre est de "vulgariser le contenu de cette formation pour mieux outiller et éclairer les opérateurs et d'autres acteurs dans la phase de création et de gestion opérationnelle de l'IMF". Il s'agit aussi "d'apporter une protection efficace aux consommateurs que sont les clients des IMF", a soutenu M. Thiam. Il a précisé que les organisateurs de l'atelier ont disponibilisé un recueil des textes régissant la microfinance en Mauritanie et un guide à l'intention des opérateurs pour la mise en place d'une IMF des 3 catégories A, B et C.

"L'atelier accorde un intérêt particulier aux aspects de déontologie, d'éthique et de protection des clients qui sont les consommateurs des produits de la microfinance", a déclaré le président du Comité de déontologie d'APROMI. M. Thiam a promis que cet atelier sera suivi par un autre, qui se tiendra du 12 au 16 février courant, à l'intention de différents acteurs dont les bailleurs. **Baba D. TRAORE**

ACTUALITES

FESTIVAL DES VILLES ANCIENNES DE OUADANE Création d'un pôle d'intérêt pour les producteurs de la pierre taillée

Un pôle d'intérêt économique pour les producteurs de la pierre taillée a été mis sur pied mardi, lors d'une réunion tenue à l'hôtel de ville de Ouadane.

La création de ce pôle regroupant 90 personnes opérant dans le domaine s'inscrit dans le cadre de l'action du Programme national pour la Promotion de la Pierre taillée, relevant du ministre délégué auprès du ministre d'Etat à l'Education nationale chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des Technologies nouvelles.

Dans une allocution prononcée pour la circonstance, M. Bouna Ould Saleh, responsable des collectivités locales au niveau du Programme, a précisé que la création de ce pôle a pour objectif de valoriser les ressources locales, de réduire le



chômage et de préserver l'héritage culturel de la ville, notamment son volet architectural.

Il a ajouté que son institution va équiper les adhérents au pôle, à

travers l'octroi de tenues de travail, de lunettes, de chaussures, de gants et instruments de coupage et de tailage de la pierre.

Pour sa part, le maire de Ouadane, M. Dadda Ould Slama, a souligné l'intérêt du Programme et son apport dans la fourniture de la pierre et la préservation de la façade de la ville.

Quant à M. Mohamed Mahmoud Ould Sidi, directeur de la Fondation des Villes anciennes, il a souligné l'opportunité de cette initiative, qui coïncide avec le démarrage du 2ème Festival des villes anciennes et fournira des emplois au profit des jeunes et procédera à la réhabilitation de la structure architecturale de la ville.

Le hakem moucaïd de Ouadane, M. Samba Mamadou M'Baye, a salué le projet qui va appuyer le développement local de Ouadane.

Pose de la 1ère pierre du projet d'extension d'un réseau d'adduction d'eau

La ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Mme Cissé Mint Cheikh Ould Boïdé, a présidé lundi en fin de journée la pose de la 1ère pierre d'un projet d'extension du réseau d'adduction d'eau potable à Ouadane.

Ce projet, qui a pour objectif de généraliser ce service public au niveau de tous les quartiers du chef lieu de la moughataa, s'inscrit dans le cadre des festivités marquant la deuxième édition du Festival des villes anciennes.

Le financement de cette réalisation,

qui est de l'ordre de 65 millions d'Ouguiya sur budget de l'Etat, vise à promouvoir le développement de nos villes de l'intérieur, les cités anciennes en particulier.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Sidi Ould Maayouf, directeur général de l'Agence d'Accès Universel aux Services (APAUS) a souligné que cette réalisation s'inscrit dans la perspective de la stratégie mise en oeuvre par le gouvernement pour améliorer les conditions de vie des citoyens et les fixer dans leur

terroir.

Il a ajouté que l'APAUS a réalisé des réseaux d'eau et d'électricité dans les villes de Tichitt et de Oualata afin de revaloriser les cités anciennes en tant que patrimoine reflétant notre histoire et notre civilisation.

Pour sa part, le maire de la commune de Ouadane, M. Dadde Ould Slama a apprécié cet acquis auquel aspiraient les populations de la cité pour lutter contre la soif qui menaçait les habitants.

Réhabilitation de la muraille de protection de l'ancienne cité de Ouadane

Le hakem de Ouadane, M. Oumar Ould Cheikh, a présidé, mardi, la cérémonie de pose de la première pierre de la réhabilitation de la muraille de protection de l'ancienne cité, de l'ancienne mosquée et de l'avenue des quarante Oulémas de Ouadane.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appui du gouvernement américain à notre pays à hauteur de 180 millions d'ouguiyas.

A cette occasion, le maire de

Ouadane, M. Dadda Ould Slama, a rappelé l'histoire de cette ville ancienne qui a connu pendant 9 siècles un épanouissement culturel, économique et social sans précédent.

Quant au directeur de l'Office national de la Protection des Villes anciennes, M. Mohamed Mahmoud Ould Sidi, il a indiqué que ce projet dont le lancement a coïncidé avec l'organisation de la deuxième édition du Festival des villes an-

ciennes reflète l'intérêt que porte le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à la promotion du patrimoine culturel national.

La première conseillère à l'ambassade des USA à Nouakchott, Mme Carol Kalen, a souligné que cet appui, qui entre dans le cadre de la coopération fructueuse entre les deux pays, est destiné à renforcer les liens entre les générations, à préserver le trésor de connaissances, d'histoire et de culture dont dispose la Mauritanie.

TOURISME L'ONT accueille en grande pompe un vol charter de touristes étrangers à Atar

L'Office National du Tourisme (ONT) a organisé un accueil haut en couleurs aux 150 passagers du vol charter qui a atterri dimanche à Atar, dont 90% d'opérateurs du secteur touristique en France.

Ce charter a été programmé pour coïncider avec l'ouverture de la 2ème édition du Festival des Villes Anciennes, dimanche dernier à Ouadane.

L'accueil réservé au charter, qui s'inscrit dans le cadre de la mission de promotion assignée à l'ONT, a été marqué par l'installation, dans l'enceinte de l'aéroport international d'Atar, de tentes équipées et décorées aux produits de l'artisanat mauritanien, des affiches et des banderoles souhaitant la bienvenue aux hôtes de la Mauritanie.

Ces tentes ont ainsi fait office de véritables stands qui ont permis à l'ONT, non seulement d'accueillir les invités, mais aussi d'exposer les différentes facettes des potentialités et de la culture du pays.

Pour la circonstance, une



troupe artistique a égayé l'assistance par ses prestations riches et variées.

Dans le même cadre, la directrice générale de l'ONT, Mme Khadijetou Mint Doua, a distribué aux passagers du vol charter un kit comprenant une documentation complète et des souvenirs de la Mauritanie.

L'avion en question avait à son bord d'éminentes personnalités du monde du tourisme, notamment un représentant de

l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), les directeurs généraux de tours opérateurs comme "La Ballaguère", Point Afrique, ATR, Allibert, Terres d'Aventure et Club-Aventure.

Des représentants d'autres TO tels que " Vision du Monde ", Route du Sahara et Heroes Legends ont fait partie de ce charter organisé par le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme.

Festival des villes anciennes : La présence magistrale de Ouadane

Ouadane, qui accueille la 2ème édition du festival des villes anciennes, s'est illustrée par une participation remarquable dans les différentes festivités de cette importante manifestation à laquelle participent, outre les anciennes villes de Mauritanie, de nombreuses autres wilayas du pays.

C'est ainsi que Ouadane a participé par le biais d'équipes et de compétiteurs individuels au concours du saint coran, du hadith, de la sira, de la touieji, du tir à la cible, de la course aux chameaux et des jeux traditionnels sans compter ces nombreux professeurs, chercheurs et hommes de sciences et de culture qui ont animé des conférences sur des thématiques relatives à l'histoire de la cité, à son architecture, à sa société et au mode de vie de ses habitants.



Les populations de Ouadane ont également érigé une " cité de la culture " : un village de 35 tentes dédié à l'histoire, à l'archéologie, des tentes musée qui présentent les activités ancestrales des Ouadanaï et retracent la longue évolution de leur culte, de leur mode de vie et de leurs outils de production.

Cette exposition sous tente dans ce village culturel démontre comment les barres de sel étaient cisaillées et transportées, comment étaient les objets artisanaux utilitaires, quels étaient à l'époque les produits alimentaires et comment ils étaient traités et présentent des objets archéologiques et de matériels lithiques, qui remontent, selon Théodore Monod, à 1500 ans.

L'exposition présente également des prototypes de contrats et de conventions millénaires; une riche jurisprudence dans le règlement des conflits interpersonnels et intercommunautaires ainsi qu'une prolifique production culturelle et littéraire, autant de témoins qui expriment, de façon éloquente, le niveau atteint par l'incomparable civilisation qui a marqué Ouadane à l'instar des autres villes anciennes du pays.

Cette cité de la culture érigée au centre-ville a vu le jour grâce au concours de l'Association de Protection des sites historiques et du musée de Lebeyedh.

Les bibliothèques familiales de Ouadane ont également participé à l'exposition des manuscrits organisée dans les locaux de la Maison de la Fondation Nationale de Sauvegarde des villes anciennes et comportant des manuscrits datant de plusieurs siècles grâce à la contribution bienveillante des bibliothèques des familles de Ehel Mohamed ElHadj, de Ehel Kettab, Ehel Dahi, Ehel Abidine Sidi, Ehel Saleh, Ehel Moulaye Zein et Ehel Yaye Bouya.

Dans le rayon réservé aux manuscrits de Ouadane, on peut consulter notamment un traité de El Viett Malick datant de 763 de l'Hégire, du précis d'AlBoukhary de 861 de l'Hégire et d'autres ouvrages dans des domaines aussi variés que ceux de la grammaire, de la littérature, de la poésie, de la théologie et de l'astronomie.

Selon M. Mohamed El Mactar Ould Idy, conservateur des manuscrits de Ouadane, ces manuscrits ne sont pas les plus anciens dans cette cité.

Il en existerait d'autres, bien plus anciens et plus rares que ceux-ci, gardés jalousement par leurs propriétaires en raison notamment de leur état qui ne se prêterait pas à la

manipulation.

Certains de ces manuscrits sont d'ailleurs plus anciens qu'ils ont perdu leur page de garde rendant impossible toute datation précise et toute identification certaine de leur auteur.

Cette exposition des manuscrits semble être le point d'orgue du festival.

La salle d'exposition est continuellement archi-comble, prise d'assauts très tôt le matin par des citoyens et par des touristes qui parcourent d'un regard intéressé les titres des ouvrages, en consultent quelques uns et parfois, prennent le soin de se renseigner et de prendre notes.

La ville de Ouadane a participé à l'exposition des objets d'art et d'artisanat à travers les stands d'une dizaine de coopératives féminines qui ont présenté une gamme de produits travaillés dans le bois, le cuir, les sous-produits du palmier dattier en plus des parures, des perles en pierres et des tissus teints ainsi que des produits locaux tels que les variétés de dattes, de jujubes et de henné.

Il est vrai que jusqu'ici, ces objets intéressent principalement les touristes qui s'y attardent et en achètent quelques uns.

La responsable des stands des coopératives féminines, Mme Fatma Mint Mohamed Saleck Ould El Hadj, regrette que les Mauritaniens n'accordent par beaucoup d'intérêt à ces objets et souhaite voir ses compatriotes renouer avec leur patrimoine et encourager la production artisanale.

La cité de Ouadane participe aussi activement aux différentes manifestations organisées dans le cadre de ce festival à travers la présence de ses compétiteurs au concours du saint coran, du hadith, de la sira et aux compétitions de tir à la cible, de la course aux chameaux en plus des équipes qui prennent part aux jeux traditionnels de dhaamet, de sig et de krouar.

Les cadres de la moughataa de Ouadane contribuent également à l'animation du cycle de conférences par la participation de 6 (six) éminents professeurs et chercheurs qui donnent des conférences sur l'histoire de la cité, de son évolution, son archéologie, sa musique et ses arts, l'étude sociologique des communautés qui l'ont habitée, sa situation socioéconomique et ses perspectives de développement, un apport intellectuel et de recherches qui contribuera certainement à mieux comprendre cette cité pour mieux la sauvegarder et préserver son patrimoine.

HAMADA OULD MOHAMED SALEH

KOWEIT

L'émir promet au Hamas de contribuer à la reconstruction de Gaza

L'émir du Koweït, cheikh Sabah al-Ahmad al-Sabah, a promis au chef du gouvernement du Hamas à Gaza, Ismaïl Haniyeh, de contribuer à la reconstruction de la bande de Gaza, a annoncé lundi le mouvement islamiste palestinien.

L'émir du Koweït a reçu M. Haniyeh, qui effectue une tournée régionale, en présence du prince héritier Nawaf al-Ahmad Al-Sabah et du Premier ministre, Jaber Moubarak Al-Sabah, selon l'agence officielle KUNA.

L'émir "a exprimé la disposition de son pays à contribuer de façon effective à la reconstruction de la bande de Gaza et de son infrastructure", a affirmé le porte-parole de M. Haniyeh, Taher al-Nounou, dans un communiqué parvenir à l'AFP.

Des milliards de dollars sont nécessaires pour reconstruire cette enclave dévastée notamment par une offensive israélienne qui avait fait 1.330 morts de décembre 2008 à janvier 2009.

Cheikh Sabah s'est par ailleurs félicité de l'accord signé lundi au Qatar entre les mouvements palestiniens rivaux Fatah et Hamas, selon lequel le président Mahmoud Abbas doit diriger un gouvernement transitoire chargé d'organiser des élections générales, selon M. Nounou.

M. Haniyeh effectue une tournée qui l'a déjà mené au Qatar et à



Bahreïn et doit le conduire en Iran.

Pendant ce temps, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a souhaité que le président de l'Autorité palestinienne "reste impliqué dans les efforts de dialogue (avec Israël) menés par le roi Abdallah de Jordanie", au cours d'une conversation téléphonique avec Mahmoud Abbas.

MM. Ban et Abbas ont discuté des négociations sur la réconciliation entre les mouvements palestiniens rivaux Fatah et Hamas, a indiqué lundi le porte-parole du secrétaire général.

Celui-ci a "souligné que les deux voies la réconciliation inter-palestinienne et les négociations avec

Israël ne devraient pas être considérées comme contradictoires et comme s'excluant mutuellement".

M. Ban a rappelé que l'ONU avait "toujours soutenu la réconciliation palestinienne".

Hamas et Fatah se sont entendus lundi pour confier au président Mahmoud Abbas la direction d'un gouvernement transitoire d'indépendants chargé d'organiser des élections, levant un important obstacle à l'application de leur accord de réconciliation.

A l'issue d'une récente visite dans la région, M. Ban avait pris acte du blocage du processus de paix israélo-palestinien, mais il avait promis de poursuivre ses efforts.

MUTINERIE AUX MALDIVES

Le président démissionne

Le premier chef d'Etat démocratiquement élu aux Maldives, Mohamed Nasheed, a démissionné après des semaines de troubles politiques qui ont abouti mardi à une mutinerie de policiers, qualifiée par la présidence de tentative de coup d'Etat dans cet archipel de l'océan indien.

"Ce sera mieux pour le pays dans la situation actuelle si je démissionne. Je ne veux pas diriger le pays d'une main de fer. Je démissionne", a déclaré le président lors d'une conférence de presse télévisée.

Le vice-président, Mohamed Waheed, a été investi peu après chef d'Etat, un rôle qu'il endossera jusqu'en novembre 2013, date de la fin du mandat du président démissionnaire.

Des policiers rebelles se sont joints mardi à des manifestations d'opposants qui affectent depuis trois semaines la capitale, Malé. Ils ont pris un peu plus tard le contrôle de la télévision d'Etat.

La décision de démissionner semble avoir été prise par le président après avoir perdu le soutien de l'armée qui, selon son porte-parole, le colonel Abdul Raheem Abdul Latheef, lui a conseillé de quitter le pouvoir.

"De sa propre initiative, le président s'est rendu au siège de l'armée pour demander conseil (...) et savoir s'il devait démissionner. Il a reçu le message", a commenté ce porte-parole.

Une source au sein de la présidence a qualifié la mutinerie de policiers de "tentative de coup d'Etat" fomenté par l'ancien président, Maumoon Abdul Gayoom, que Nasheed avait délogé du pouvoir lors des premières élections présidentielles démocratiques en 2008.

Mais l'armée a démenti qu'un coup d'Etat se soit produit dans l'archipel de 300.000 musulmans sunnites.

"Ce n'est pas un coup d'Etat. Absolument pas", a affirmé à l'AFP le porte-parole de l'armée par téléphone depuis Malé.

Les manifestants réclamaient la tête du président depuis qu'il avait ordonné l'arrestation le mois dernier du président de la Cour d'assises, accusé par le pouvoir de mauvaise conduite et d'avoir favorisé des figures de l'opposition.

Un dirigeant d'un parti d'opposition, le Dhivehi Quamee Party, a affirmé avoir demandé à l'armée d'arrêter Mohamed Nasheed.

"Son mandat a été entaché de népotisme et de corruption et il a souvent violé la Constitution", a jugé Hassan Saeed.

L'armée affirme que M. Nasheed se trouvait à sa résidence, libre.

Dans un communiqué mis en ligne sur le site internet du président, le gouvernement a assuré vouloir travailler, "au côté de toutes les institutions étatiques, à assurer la paix et la stabilité à Malé".

"Le gouvernement des Maldives appelle au soutien et au calme de la population pour stabiliser la situation", selon le texte.

L'ancien président Gayoom, actuellement en Malaisie, a salué la démission de son successeur, selon un porte-parole de son parti, le Progressive Party of Maldives.

Une délégation du département des Affaires politiques des Nations unies, menée par son sous-secrétaire général, Oscar Fernandez-Taranco, était attendue jeudi dans l'archipel pour négocier une sortie de crise.

Le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Naseem, avait écrit le mois

dernier au bureau du haut commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies pour demander de "dépêcher en urgence" une équipe de juristes.

Mohammed Nasheed, plusieurs fois emprisonné lorsqu'il était dans l'opposition, était arrivé au pouvoir en 2008 pour un mandat de cinq ans.

Il était le premier président élu démocratiquement dans cet archipel de 1.200 îles de l'océan Indien plébiscité par les touristes fortunés en quête d'exotisme.

Il créa en exil son parti, le Parti démocratique des Maldives, avant de revenir sur l'île en héros et de remporter 54% des voix en 2008.

Mais son gouvernement a été régulièrement accusé de corruption et de mauvaise gestion financière.

Des manifestations avaient déjà éclaté au printemps 2011.

Un fort taux de chômage parmi les jeunes, une hausse de l'extrémisme islamiste et un ralentissement de l'activité touristique en raison d'une situation économique mondiale délicate ont alimenté le mécontentement à l'égard de l'administration Nasheed.

Selon des habitants, une foule s'était massée devant la présidence après la démission de Nasheed mais les rues se sont rapidement vidées mardi soir tandis que les magasins sont restés ouverts comme un jour ordinaire.

"Sa démission a été une surprise pour tout le monde", a jugé un avocat, Mohamed Anil.

Konica Kapoor, agent de voyages basée à New Delhi, a indiqué à l'AFP avoir déjà été contactée par plusieurs couples demandant l'annulation de leur séjour aux Maldives, où ils devaient effectuer leur lune de miel.

SÉISME AUX PHILIPPINES

Les sauvetages se poursuivent, déjà 48 morts et 92 disparus

Les équipes de secours continuaient mardi à rechercher des survivants dans la région du centre de l'archipel des Philippines frappée la veille par un séisme de magnitude 6,8 qui a fait au moins 48 morts, de nombreux disparus et dont le bilan devrait s'alourdir.

Le séisme, dont l'épicentre se trouvait en mer entre les îles de Negros et de Cebu, s'est produit lundi vers l'heure du déjeuner et a été suivi de centaines de répliques dont certaines étaient presque aussi violentes que la première secousse, provoquant la panique pendant toute la journée.

Ce dernier bilan faisait état mardi soir d'au moins 48 victimes et de 92 disparus, selon le commandant militaire de la région, le colonel Francisco Patrimonio, mais le bilan définitif devrait être beaucoup plus élevé.

A Manille, le centre de gestion des catastrophes naturelles faisait lui état de 15 morts et 71 disparus mais précisait ne pas pouvoir recouper les informations des autorités locales.

"Nous prions et espérons que nous trouverons des survivants, mais il est probable que de nombreux disparus dans les glissements de terrain soient déjà morts", a déclaré à l'AFP Roel Degamo, le gouverneur de Negros Oriental, la province la plus affectée par le séisme.

De plus, les liaisons téléphoniques étaient coupées, ce qui rendait impossible l'obtention d'informations sur la situation dans des régions isolées.

La zone la plus lourdement touchée semblait être celle de Guihulngan, une ville côtière de 100.000 habitants située sur Negros, près de l'épicentre.

Des dizaines de personnes sont mortes dans ce secteur, la plupart dans des glissements de terrain déclenchés par le séisme.

Les ponts et autres infrastructures ont été gravement endommagés à Negros, et de nombreuses localités étaient privées d'électricité.

"Les équipements que nous avons demandés au gouvernement de la province ne sont pas encore arrivés car les routes et les ponts sont impraticables", a déclaré à l'AFP Alvin Futalan, chef de la police de Guihulngan.

"Nous utilisons nos mains et des pelles pour fouiller les débris".

Dans la seule ville de Guihulngan, 39 personnes sont mortes. Le marché, le tribunal et de nombreuses habitations du secteur ont été détruits ou très endommagés, a précisé le responsable de la police.

Des centaines de soldats et de volontaires sont venus prêter main forte aux forces de police de la ville, qui ne comptent que 42 hommes, a ajouté Alvin Futalan.

"Les soldats ont dû laisser leurs véhicules à 50 km et continuer à pied pour arriver ici", a-t-il dit.

Selon le gouverneur Roel Degamo, les habitants sont en état de choc et beaucoup refusent de retourner dans leurs habitations, en raison des répliques.

"Nous avons dû nous aussi interrompre nos recherches à plusieurs reprises et nous abriter", a-t-il dit.

Le séisme a aussi touché Cebu, deuxième ville des Philippines avec 2,3 millions d'habitants, sur une île qui est une destination touristique réputée.

La ville se trouve à 50 kilomètres de l'épicentre et le tremblement de terre y a été fortement ressenti, mais aucun décès n'a été rapporté.

Selon les sismologues philippins, plus de 700 répliques ont été enregistrées depuis à Negros et de nombreuses autres devraient suivre au cours des prochaines semaines.

Les Philippines, archipel composé de plus de 7.000 îles, sont situées sur la "Ceinture de feu" du Pacifique, où des plaques tectoniques se rencontrent, provoquant de fréquentes activités sismiques et volcaniques.

FRANCE

Le trafic aérien encore perturbé, la grève se durcit

Le trafic aérien était perturbé mardi en France, notamment les vols long courrier de la compagnie Air France la plus touchée, au deuxième jour d'un mouvement social contre l'encadrement plus strict du droit de grève dans ce secteur.

Air France a prévu d'assurer pour la journée seulement 50% de ses vols long courrier et 70% de ses court et moyen courrier, en incluant l'activité de ses filiales (Régional, Brit Air).

En début de journée, à l'aéroport parisien de Roissy-Charles-de-Gaulle neuf vols court, long ou moyen courrier de la compagnie française étaient affichés comme annulés.

Il s'agit notamment des vols pour Milan, Alger, Marseille et Sofia, a constaté une journaliste de l'AFP.

A l'autre aéroport parisien d'Orly, deux vols ont été annulés "à chaud", selon une source aéroportuaire.

Les perturbations touchent d'autres compagnies, comme la low-cost easyJet, qui avait dû annuler plusieurs vols au départ de France la veille.

Tous les syndicats de l'aérien avaient déposé avant Noël des préavis appelant à se mobiliser du 6 au 9 février pour s'opposer à une proposition de loi, finalement votée en première lecture le 24 janvier par les députés français.

Le texte veut

notamment imposer aux grévistes des préavis individuels 48 heures avant le début d'un conflit.

La proposition de loi impose aussi à un gréviste de dire sa volonté de reprendre le travail 24 heures à l'avance et aux compagnies de communiquer des prévisions de trafic 24 heures en amont.

Le gouvernement y voit "un progrès pour le droit des passagers" grâce à des prévisions de trafic plus précises des compagnies.

Les syndicats dénoncent une limitation du droit de grève dans le secteur privé et contestent la portée de ce texte en matière d'amélioration du dialogue social.

L'examen au Sénat est prévu le 15 février, avant un retour devant les députés.

Si les préavis ont été déposés par l'ensemble des syndicats de l'aérien - pilotes, hôtesses et stewards, personnel au sol et prestataires - les pilotes sont aux avant-postes de la mobilisation.

Selon le syndicat très majoritaire, le SNPL, plus de 50% des pilotes programmés lundi chez Air France étaient grévistes.

"La mobilisation va aller crescendo et le réservoir de non grévistes va s'amenuiser, ce qui va obliger Air France à annuler plus de vols à partir de mardi", a prévenu le président national du SNPL Yves Deshayes.

INTEMPÉRIES EN EUROPE

Plus de 450 morts du fait de la vague de froid qui perdure

Le bilan humain et matériel du grand froid qui semble devoir persister au moins jusqu'à la semaine prochaine en Europe s'est encore alourdi mardi, surtout dans l'est du continent, dépassant les 450 morts, toutes causes confondues.

En Ukraine, un retraité de 62 ans est décédé faute de soins médicaux, l'ambulance qu'il avait appelée étant immobilisée par la neige, a rapporté le site d'informations Korrespondent.net.

Les températures devraient chuter jusqu'à -30°C dans le pays en fin de semaine, selon les services météorologiques. Au moins 136 personnes sont mortes de froid en Ukraine depuis le 27 janvier.

Le nombre des décès par hypothermie en Pologne s'élève désormais à 68, avec six morts de plus en 24 heures, a annoncé la police.

La plupart des morts de froid sont des sans-abri, souvent en état d'ébriété. Mais la vague de froid fait aussi des victimes dans les habitations - 50 morts au total avec deux nouveaux décès par asphyxie depuis lundi - en provoquant des milliers d'incendies et des intoxications au monoxyde de carbone, dus à des poêles défectueux.

En République tchèque, un homme de 44 ans est mort de froid dans une cabane, en banlieue de Prague, portant à 24 le nombre de décès, selon l'agence CTK (la police n'établit pas de statistiques officielles).

En Roumanie, où le bilan s'établissait lundi à 36 morts, les écoles étaient fermées mardi dans 11 départements ainsi qu'à Bucarest en raison du froid et de la neige. Plusieurs trains ont été annulés et la circulation fermée sur une quarantaine de routes nationales.

En Bulgarie (16 morts depuis la fin janvier), outre les huit décès répertoriés dans des inondations lundi, des tempêtes de neige se sont de nouveau abattues mardi sur le pays. L'ensemble du trafic était bloqué dans le nord-est. Le seul pont pour traverser le Danube et se rendre en Roumanie était fermé.

Au sud, le trafic vers la Turquie est perturbé par des inondations.

En Bosnie, une femme âgée a été retrouvée morte mardi dans la neige dans une bourgade, près de Mostar (sud), portant à 19 le nombre de décès dans les Balkans, dont 10 en Serbie, quatre en Bosnie, trois en Croatie, un au Monténégro et un en Macédoine.

En Serbie, en "situation d'alerte" officielle, la neige qui continue de tomber rend la situation de plus en plus critique. Des dizaines de milliers de personnes sont coincées dans des villages coupés du monde,



tout comme en Croatie et en Bosnie. Belgrade va devoir faire appel à des brise-glace sur le Danube et envisage de faire sauter la glace à l'explosif sur l'Ivar.

Des températures frôlant les -25°C sont attendues cette semaine dans les Balkans.

En Allemagne, le froid a tué un septuagénaire retrouvé mort gelé près de sa voiture en Basse-Saxe (nord). Un homme de 68 ans avait été retrouvé mort la veille dans sa maison qui n'était pas chauffée, et le bilan se monte à au moins 4 morts, selon les médias.

La neige tombait mardi sur l'ensemble de l'Autriche (4 morts), "ce qui ne se produit pas souvent" selon les services météorologiques autrichiens (ZAMG). L'est du pays et la capitale, Vienne, avaient jusqu'ici été épargnés.

La neige a perturbé le trafic routier à l'est et provoqué des retards à l'aéroport de Vienne.

En Hongrie, une femme est morte mardi à cause d'une fuite de monoxyde de carbone à Bordany (sud), portant le bilan de la vague de froid à 13 morts dans le pays, où un froid sibérien devrait faire son retour mercredi et jusqu'à la fin de la semaine. En France, l'est du pays restait placé sous alerte météo orange de grand froid. Craignant des coupures de courant, les autorités appellent à moins faire fonctionner les chauffages, un nouveau pic historique de consommation étant annoncé pour mardi soir. Le pays a enregistré un sixième mort, un pensionnaire d'un établissement psychiatrique du centre, "très vraisemblablement" décédé par hypothermie après une chute accidentelle.

De nouvelles chutes de neige étaient attendues mardi en Angleterre, où la température pourrait localement baisser à -10°C la

nuit, faisant craindre des difficultés pour les trafics ferroviaire et routier. Le gouvernement italien a convoqué une réunion d'urgence pour mardi afin de garantir la fourniture de gaz aux zones vulnérables du pays alors que la neige est arrivée jusqu'en Sicile.

L'Italie a vu le bilan s'aggraver à 26 morts, notamment après la découverte du corps gelé d'un camionneur qui avait dormi dans son véhicule. Dans le nord, la température est tombée à -25°C.

Dans le centre montagneux du pays, où une neige très épaisse est tombée, des habitants de la ville de L'Aquila, dévastée par un séisme en 2009, s'alarment du manque de vivres et de la proximité de loups affamés repérés dans les rues désertes du village de Trasacco, selon le Corriere della Sera.

Une Britannique résidant sur l'île grecque de Symi en mer Egée s'est noyée dans un torrent grossi par des pluies diluviennes. Une octogénaire était déjà décédée dimanche lors d'inondations dans le Péloponnèse (ouest) et deux clandestins la semaine dernière en tentant de traverser la frontière depuis la Turquie. Les républiques baltes de Lituanie et de Lettonie ont enregistré 23 et 10 morts respectivement. La vague de froid en Europe, si elle est "notable" par sa durée, son arrivée tardive et son extension, n'est cependant pas "exceptionnelle", a souligné mardi l'Organisation météorologique mondiale (OMM), assurant qu'"elle devrait s'atténuer la semaine prochaine".

Les intempéries qui, sous forme de neige, pluie diluvienne et grêle, se sont étendues de l'autre côté de la Méditerranée, en Afrique du Nord, ont déjà fait 25 morts depuis vendredi en Algérie, dont quinze par "asphyxie" due au gaz et 10 dans des accidents de la route.

volé en éclats", a indiqué un habitant. "J'ai vu des soldats qui se faisaient enlever des éclats de verre du corps mais il est difficile de dire s'il y a eu des victimes" plus graves, a-t-il ajouté.

Le mouvement islamiste Boko Haram a revendiqué ou a été accusé de nombreuses attaques meurtrières dans le nord du Nigeria, dont la plus meurtrière a fait au moins 185 morts le 20 janvier à Kano, la métropole du Nord, en majorité musulman.

TCHAD/ÉLECTIONS

Le Mouvement patriotique pour le salut remporte la majorité

Le Mouvement patriotique pour le salut (MPS, au pouvoir) a remporté la majorité dans les principales villes du Tchad lors des premières élections locales de l'histoire du pays, selon des résultats provisoires lundi. Selon les résultats donnés par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a la télévision nationale, le MPS du président Idris Déby Itno a remporté 6 des 10 arrondissements de N'Djamena la capitale, et s'est assuré la victoire à 68,77% à Abéché, la seconde ville du pays.

Le leader de l'opposition démocratique et porte-parole adjoint de la CPDC, Saleh Kebzabo, qui avait dores et déjà dénoncé des "tentatives de fraude par la carte", accusant le MPS de recourir au vote multiple, a été battu à Léré (sud ouest), son fief, par le MPS qui l'emporte avec 53,90%.

Le MPS, qui a remporté la majorité absolue dans 12 des 43 circonscriptions concernées par le scrutin a par ailleurs partagé la victoire avec des partis alliés en battant l'Union pour la république et la démocratie (URD, parti de l'opposant historique Wadal Abdelkader Kamougué décédé en mai) à Sahr (sud), troisième ville du pays.

Kassiré Coumakoye du Viva-Rndp (rassemblement national pour la démocratie et le progrès) allié du MPS, conforte sa position dans la localité de Kélo (sud).

La principale coalition de l'opposition, la Coordination des partis politiques pour la défense de la constitu-

tion (CPDC), qui regroupe 16 partis et a présenté des listes uniques dans 32 circonscriptions n'a remporté de majorité dans aucune d'entre elles. Moundou la deuxième ville économique du pays est cependant tombée entre les mains d'une liste d'opposition menée par Laoukein Médard, de la convention tchadienne pour la démocratie et le progrès, avec 60,82% remportant les 21 sièges toujours selon un la Ceni régionale.

Il en est de même de la ville pétrolière de Bébédjia ou une liste d'opposition menée par Yorongar Ngarlejy a remporté les 27 sièges avec 50,10%.

Le jour du vote, le président Idriss Déby Itno avait appelé "la classe politique à garder la sérénité".

"Notre pays n'a pas besoin de remous post-électoraux ou pendant les élections", a-t-il souligné, souhaitant que tout se déroule dans "la plus grande transparence".

Les résultats définitifs devraient être connus le 22 février selon le vice-président de la Céni Nassarmadji Ngaringuem. Les maires des communes étaient jusqu'à présent désignés par le pouvoir central. Sous la houlette du président Déby, le Tchad s'est lancé depuis 1995 dans une politique de décentralisation. En août 2007, un accord politique entre pouvoir et opposition prévoyait la démocratisation du régime, avec l'organisation d'élections présidentielles, législatives et locales. Le président Déby a été réélu en avril pour un quatrième mandat.

NUCLÉAIRE

Les sanctions américaines sans effet sur la volonté de l'Iran

Les nouvelles sanctions occidentales n'auront aucun effet sur la détermination de l'Iran à poursuivre son programme nucléaire controversé, a réaffirmé Téhéran mardi au lendemain d'un renforcement de ces sanctions par Washington.

"Les sanctions ne peuvent avoir un quelconque effet sur la détermination du peuple iranien pour réaliser ses droits" en matière nucléaire, a affirmé le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Ramin Mehmanparast interrogé sur les nouvelles sanctions américaines lors de son point de presse hebdomadaire.

"Aucun pays, aucune puissance n'a le pouvoir de priver la nation iranienne de ses droits", et les sanctions "sont basées sur de faux calculs qui n'apporteront aucun résultat aux dirigeants occidentaux et américains", a-t-il ajouté.

Le président américain Barack Obama a signé lundi un décret permettant de bloquer "tout bien ou participation dans des avoirs du gouvernement iranien" aux Etats-Unis, selon la Maison Blanche.

Ce décret vise nommément le secteur financier iranien, dont la banque centrale iranienne, et fait également entrer en vigueur d'autres sanctions annoncées le 31 décembre contre la Banque central et le secteur pétrolier iranien. L'Union européenne a adopté des mesures similaires fin janvier.

"L'Iran doit désormais faire face à un niveau sans précédent de pression en raison des sanctions de plus en plus fortes appliquées par les Etats-Unis et de nombreux autres (pays) du

monde", a estimé lundi le département américain du Trésor.

Les dirigeants iraniens ont toujours unanimement affirmé que Téhéran ne "reculerait pas d'un pouce" face aux sanctions internationales contre son programme nucléaire, dont les premières remontent à 2007.

Toutefois, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a corrigé mardi les dates de sa prochaine mission en Iran, qui se tiendra les 20 et 21 février, et non pas les 21 et 22 février comme annoncé précédemment.

"Des rencontres entre l'AIEA et l'Iran se sont déroulées du 29 au 31 janvier, pour essayer de résoudre des problèmes en suspens. Une nouvelle rencontre se tiendra à Téhéran du 20 au 21 février", selon un communiqué. Une délégation de six personnes est rentrée le 1er février d'une visite de trois jours en Iran, dont le but était de clarifier "des questions en suspens", à la suite d'un rapport très critique de l'agence en novembre dernier, évoquant une "possible dimension militaire" du programme nucléaire iranien.

"L'agence s'engage à intensifier le dialogue. Il est essentiel d'accomplir des progrès sur des questions en suspens", selon le directeur général de l'AIEA, le Japonais Yukiya Amano. Le chef des inspecteurs de l'AIEA, le Belge Herman Nackaerts, avait qualifié le 1er février, sa récente visite de trois jours en Iran de "bonne", les autorités iraniennes avaient également fait part de leur volonté de poursuivre les négociations.

NIGERIA-VIOLENCES

Explosion près d'une caserne dans le nord

Une explosion a secoué mardi les abords d'une caserne de la ville de Kaduna, dans le nord du Nigeria, mais la cause et le nombre éventuel de victimes n'étaient pas immédiatement connus, selon un officiel. Le porte-parole de l'Agence nationale d'organisation des secours (NEMA), Yushau Shuaib, a déclaré dans un bref communiqué: "une équipe de secours de la NEMA nous a alertés sur une explosion près d'une caserne de Kaduna".

"Nous devons encore confirmer la nature de l'explosion ou d'éventuels morts ou blessés. Les services de sécurité concernés travaillent pour contrôler la situation", a-t-il ajouté. Selon des habitants, l'explosion a eu lieu près d'une caserne connue sous le nom de Première division mécanisée et les vitres d'un bureau ont volé en éclats. Les services de sécurité ont pris position autour de la zone.

"Quasiment toutes les vitres ont

ÉNERGIE :
BP engrange les profits avant un procès américain à haut risque

Le géant pétrolier britannique BP a renoué de manière spectaculaire avec les profits en 2011, mais seule l'issue du méga-procès qui doit s'ouvrir à la fin du mois aux Etats-Unis lui permettra de solder pour de bon les comptes de la marée noire du golfe du Mexique.

Le groupe a annoncé mardi avoir réalisé un bénéfice net annuel de 23,9 milliards de dollars, du même ordre que celui de ses grands concurrents comme Shell, alors qu'il avait subi en 2010 une perte record de 4,9 milliards de dollars.

La compagnie avait alors dû provisionner à tour de bras pour faire face aux coûts à venir de la gigantesque marée noire provoquée par l'explosion en avril 2010 de la plateforme Deepwater Horizon, qui avait fait onze morts.

BP et son directeur général Bob Dudley, nommé après la catastrophe, luttent sans relâche pour tourner la page d'un épisode qui a un temps menacé la survie d'une compagnie fondée en 1909.

"BP est sur la bonne voie", a assuré mardi M. Dudley dans un communiqué, en pointant une série d'éléments effectivement encourageants, comme la montée en flèche du bénéfice au dernier trimestre 2011. Ces bons résultats sont toutefois largement dus aux cours élevés du gaz et du pétrole qui ont profité à l'ensemble du secteur.

La production du groupe a baissé de 5% sur l'année, toujours affectée par la vente de nombreux actifs qui a permis à BP de provisionner 40 milliards de dollars.

La moitié a permis d'abonder un fonds d'indemnisation des victimes, dont 7,8 milliards ont déjà été



versés.

Le groupe s'est aussi targué de plusieurs avancées significatives avec le règlement à l'amiable de certains autres litiges liés à la catastrophe.

Mais il reste en guerre ouverte avec ses deux principaux sous-traitants, la société américaine Halliburton (responsable du coffrage en ciment) et la suisse Transocean (propriétaire de la plateforme).

Ayant à coeur de satisfaire ses actionnaires, le groupe a augmenté de 14% le dividende trimestriel par action. Cela n'a pas suffi à convaincre la Bourse de Londres, où le titre affichait une baisse de 1,5% mardi en fin de matinée.

Car les investisseurs ont désormais les yeux tournés vers le prochain épisode, qui pourrait se solder par une facture supplémentaire de 20 milliards de dollars si BP était convaincu par la justice américaine de "négligence grave" pour ses manquements en matière de sécurité.

Un gros nuage à l'horizon que Peter

Hutton, analyste à la Royal Bank of Canada, compare à "un éléphant dans le placard" du bureau de M. Dudley, prêt à débouler au mauvais moment.

Le procès du géant britannique et de ses sous-traitants doit débiter le 27 février à la Nouvelle-Orléans en Louisiane (sud des Etats-Unis). Il doit décider du montant des amendes et des dommages et intérêts que la major devra verser pour compenser les pertes économiques des victimes, les violations du code de l'environnement et les dégradations des ressources naturelles.

Mais la procédure titanesque, qui implique des milliers de plaignants, pourrait prendre des années avant qu'un jugement ne soit rendu.

Selon Martijn Rats, analyste chez Morgan Stanley, BP pourrait finalement préférer conclure un accord avec la justice américaine et lui verser sans attendre 20 à 25 milliards de dollars pour échapper à un procès, qui serait de toute manière désastreux en terme d'image.

AFSUD
Le gouvernement exclut toute nationalisation des mines

Le gouvernement sud-africain a de nouveau cherché à rassurer les investisseurs mardi en excluant la nationalisation des mines que réclame à cor et à cri l'aile gauche du Congrès national africain (ANC), le parti au pouvoir.

"Nous avons toujours maintenu que la nationalisation n'est pas la politique ni du gouvernement, ni du parti dominant. (...) Il n'y aura pas de nationalisation tant que je serai vivante", a souligné la ministre des Ressources naturelles, Susan Shabangu, devant le Mining Indaba, le plus grand salon mondial consacré au secteur minier.

n adjoint Godfrey Oliphant avait tenu des propos fort semblables dès dimanche, tandis que le ministre du Plan Trevor Manuel a martelé lundi qu'une nationalisation des mines "ne serait pas une stratégie judicieuse".

"Le secteur minier est à ce point important comme plate-forme pour construire la transition (économique post-apartheid) que nous ne pouvons continuer avec cette idée de nationalisation", a précisé M. Manuel, un ancien ministre des Finances resté un membre influent de la cellule économique de l'ANC.

"S'il doit venir un quelconque prophète de malheur qui ment encore, ne le croyez pas", a-t-il lancé.

Trevor Manuel faisait directement allusion au président des jeunes de l'ANC, Julius Malema, qui a donné des sueurs froides aux milieux d'affaires en réclamant sans relâche une nationalisation des mines sans compensation.

Julius Malema a obligé tant les ministres que les dignitaires de l'ANC à multiplier les mises au point, tandis que le climat d'incertitude qui s'est peu à peu installé a pesé sur l'investissement dans ce secteur stratégique qui emploie plus d'un million de personnes et représente près d'un cinquième du PIB sud-africain.

Son insistance a cependant poussé le parti dominant à lancer une étude visant à déterminer les moyens d'augmenter les revenus que l'Etat pourrait tirer des richesses du sous-sol.

La nationalisation sans compensation a été exclue d'emblée car inconstitutionnelle, tandis que l'achat d'entreprises minières a été jugée beaucoup trop coûteuse.

L'ANC --et, partant, le gouvernement--, devrait donc adopter une politique de "valorisation" ("beneficiation", en anglais, les produits des mines devant davantage profiter à la population), s'articulant sur une hausse de la fiscalité qui leur est appliquée.

Les ministres présents au Mining Indaba ont préparé les esprits, sans entrer dans les détails.

Selon le quotidien économique Business Day, le parti envisage en particulier la création d'un fonds souverain alimenté par une taxe de 50% sur les "super profits" du secteur.

"L'ANC va adopter une position sur cette question, dans le meilleur intérêt de l'Afrique du Sud", a assuré Susan Shabangu.

Tandis que l'Alliance démocratique, principal parti de l'opposition, a déjà prévenu qu'une hausse des impôts entraînerait suppressions d'emplois et baisse des investissements, les participants au Mining Indaba semblaient plutôt soulagés d'échapper à la nationalisation.

"Nous avons très clairement exprimé notre point de vue à plusieurs reprises: la nationalisation ne fonctionne pas. La poursuite du débat sur le sujet a été préjudiciable à la réputation de l'Afrique du Sud en tant que destination d'investissement", a réagi Godfrey Gomwe, le directeur général des opérations sud-africaines du géant minier Anglo American.

Barroso:
"Nous voulons que la Grèce reste dans l'euro"

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a plaidé mardi pour que la Grèce reste dans la zone euro, après que l'un des membres de l'exécutif européen, la Néerlandaise Neelie Kroes, a relativisé l'impact d'une sortie d'Athènes de l'Union monétaire.

"Nous voulons que la Grèce reste dans l'euro", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, au côté du Français Jacques Delors, qui fut aussi président de la Commission européenne.

La commissaire euro-

péenne chargée des nouvelles technologies, Neelie Kroes, avait jugé auparavant qu'une éventuelle sortie de la Grèce de la zone euro ne serait pas un drame pour l'UE.

"Il n'y a absolument pas mort d'homme si quelqu'un quitte la zone euro", a déclaré Mme Kroes dans un entretien publié mardi par le journal néerlandais De Volkskrant, soulignant toutefois ne pas être "partisan" d'une telle solution.

"On répète toujours que si on laisse un pays partir ou qu'on lui demande

de partir, l'ensemble de la structure s'effondre. Mais cela n'est pas vrai", a-t-elle poursuivi.

Ces déclarations ont fait figure de pavé dans la mare au moment où la Grèce peine à boucler de difficiles négociations avec ses créanciers publics (UE, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) sur un nouveau plan d'austérité en échange d'un aide cruciale de 130 milliards d'euros pour lui éviter le défaut de paiement en mars.

Pétrole:
L'Iran a commencé à exploiter un champ frontalier avec l'Irak

Le premier puits iranien du champ pétrolier de Yadavaran, que se partagent l'Iran et l'Irak au sud de leur frontière commune, a commencé à produire du pétrole mardi, a annoncé l'agence Shana du ministère du Pétrole.

Huit autres puits devraient entrer en production prochainement pour permettre d'atteindre une production de 20.000 barils/jours (b/j) d'ici la mi-mars, selon plusieurs responsables du secteur pétrolier cités par Shana.

L'Iran prévoit de porter la production de champ de Yadavaran, l'un de ses principaux gisements communs avec l'Irak, à 180.000 b/j d'ici trois ans, selon les mêmes sources.

Yadavaran est développé par l'Iran en joint-venture avec la compagnie chinoise Sinopec, dans le cadre d'un contrat de 3,6 milliards de dollars signé en 2007.

Sinopec, à l'instar de plusieurs autres compagnies chinoises, a été vivement critiquée l'an dernier par les autorités iraniennes pour le retard pris dans l'entrée en production de ce champ, déjà exploité du côté irakien.

Profitant du retrait des compagnies occidentales du fait de l'embargo économique contre l'Iran, la Chine a signé au cours des dernières années plus de 40 milliards de dollars de contrats de développement pétroliers et gazier avec Téhéran.

ÉCONOMIE :
La Chine exporte aussi sa main-d'œuvre

Malgré la sécheresse et le climat rigoureux de la grande plaine de Chine du Nord, le petit village de Lujiazhuang produit céréales, porcs et volailles. Mais sa spécialité à l'exportation sont ses ouvriers bon marché, expédiés aux quatre coins du monde.

En arrivant dans ce bourg à trois heures de route de Pékin, le visiteur est frappé par deux choses: l'apparente rareté des hommes dans la force de l'âge et le nombre de maisons cossues en construction.

Deux phénomènes directement liés, explique Guo Zhanyong, le chef du village.

"Sur moins de 3.100 habitants, nous en avons plus de 300 à l'étranger. On les trouve dispersés

dans pratiquement tous les pays européens mais surtout à Singapour, en Angola, au Congo, aux Emirats arabes unis, à l'île Maurice".

Ces ouvriers du bâtiment et des travaux publics travaillent en moyenne 10 heures par jour, 30 jours par mois.

Leur salaire, qu'ils n'ont pas le temps de dépenser, finance la construction de leur maison familiale à Lujiazhuang.

Xie Guolu, 63 ans, a son fils en Algérie, où il gagne 50.000 yuans (6.000 euros) par an.

Le père fait visiter avec fierté la résidence d'un étage, aux fenêtres en demi-lune, qu'il est en train de bâtir grâce à cet argent.

"En Chine c'est difficile de se faire payer de façon régulière. Si

par exemple le chantier s'arrête on ne touche plus rien", dit-il.

"Alors mon fils, s'il a la possibilité de signer un autre contrat à l'étranger, il le fera".

Certains gagnent parfois davantage en prenant le risque de briser leur contrat signé avec l'agent recruteur et en allant se proposer directement aux entreprises sur place.

Le candidat au départ doit de toute façon s'acquitter de 10.000 yuans (1.200 euros) pour obtenir les documents de sortie du pays, via des filières souvent mafieuses.

"Mon mari est au Cameroun et mes deux fils sont à Singapour. Je vis avec ma belle-fille", relate Jing Liying, une habitante quadragénaire.

ACTUALITES

Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés

Suivi enrôlement : du 19/01/2012 au 30/01/2012

	Willaya	Moughataa	Total au 19/01/2012	Dimanche 22/01/2012	Lundi 23/01/2012	Mardi 24/01/2012	Mercredi 25/01/2012	Jeudi 26/01/2012	Dimanche 29/01/2012	Lundi 30/01/2012	Nbre total d'enrôlement
1	Hodh Chargui	Néma	4 365	-	-	0	197	96	0	0	4 658
2		Amourj	1 820	51	-	0	137	37	0	0	2 045
3		Bassiknou	1 651	95	47	81	53	79	106	68	2 180
4		Djiguenni	6 503	73	51	70	21	111	45	59	6 933
5		Timbedra	7 168	111	86	81	107	102	105	107	7 867
6		Dhar	181	22	3	8	4	3	29	40	290
Total Hodh Chargui											23 973
1	Hodh Gharbi	Aïoun	9 245	162	168	106	186	169	178	120	10 334
2		Tamchekit	2 069	83	49	56	71	38	43	52	2 461
3		Koubeni	5 893	113	131	109	110	104	112	101	6 673
4		Tintane	4 621	104	84	99	79	70	97	98	5 252
Total Hodh El Gharbi											24 720
1	Assaba	Kiffa	8 085	136	125	123	138	126	145	138	9 016
2		Kankoussa	5 704	37	53	51	50	61	82	70	6 108
3		Boumdeïd	1 141	22	9	23	31	33	24	29	1 312
4		Guerou	6 306	120	94	105	93	81	122	89	7 010
5		Barkowel	2 628	178	107	162	90	97	147	140	3 549
Total Assaba											26 995
1	Gorgol	Kaédi	8 771	141	24	98	122	76	139	139	9 510
2		Mounguel	4 881	62	90	112	69	114	90	66	5 484
3		Maghama	1 068	-	-	-	-	-	-	-	1 068
4		M'Bout	5 377	80	73	83	77	62	88	88	5 928
2823											21 990
1	Brakna	Aleg	9 716	141	146	126	127	46	132	115	10 549
2		Bababé	3 975	62	42	21	84	58	66	30	4 338
3		M'Bagne	2 897	49	39	57	80	0	65	51	3 238
4		Maghta Lahjar	7 160	108	106	53	94	92	100	91	7 804
5		Boghé	7 896	126	140	110	106	112	135	129	8 754
Total Brakna											34 683
1	Trarza	Rosso	8 666	136	125	140	109	130	127	136	9 569
2		Ouad Naga	2 805	56	101	82	80	57	108	0	3 289
3		Keur Macéne	4 090	69	62	76	87	68	72	39	4 563
4		R'Kiz	6 176	126	88	101	197	112	95	155	7 050
5		Boutilimit	7 678	124	111	114	127	121	112	118	8 505
6		Mederdra	3 195	107	97	73	62	52	90	70	3 746
Total Trarza											36 722
1	Adrar	Atar	9 735	113	129	128	147	151	134	128	10 665
2		Aoujeft	2 435	-	-	0	0	0	29	62	2 526
Total Adrar											13 191
1	Dakhlet Nouadhibou	Nouadhibou	12 067	191	168	207	129	178	158	132	13 230
2		Nouadhibou2	1 603	116	84	103	106	137	131	116	2 396
											15 626
1	Tagant	Tidjikdja	5 163	149	107	147	108	136	143	127	6 080
2		Moudjeria	3 088	121	71	89	65	85	98	102	3 719
Total Tagant											9 799
1	Guidimagha	Sélibaby	7 027	100	93	91	87	63	100	93	7 654
2		Ould Yengé	4 586	111	100	54	71	84	91	85	5 182
											12 826
1	Tiris Zemmour	Zouelrat	9 005	138	115	103	84	123	113	143	9 824
2		F'Derek	1 211	29	33	25	14	21	22	16	1 371
Total Tiris Zemmour											11 195
1	Inchiri	Akjoujt	5 817	134	138	99	96	141	121	154	6 700
Total Inchiri											6 700
1	Nouakchott	Tevragh Zeina	15 084	232	265	210	267	291	213	243	16 805
2		Sebkha	12 046	217	215	206	231	238	238	251	13 642
3		El Mina	14 833	335	372	310	289	349	397	321	17 206
4		Riyad	14 926	293	344	283	346	355	356	423	17 326
5		Arafat	13 776	274	347	333	345	368	342	329	16 114
6		Toujounine	13 052	228	158	47	258	175	135	289	14 342
7		Dar Naim	16 330	228	289	270	370	356	269	353	18 465
8		Ksar	12 361	371	366	386	376	495	446	293	15 094
9		Teyaret	12 656	236	212	235	177	242	257	223	14 238
Total Nouakchott											143 232

Total Général :

338 532

6 310

5 857

5 646

6 354

6 295

6 447

6 221

381 662

PUBLICITÉ



MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME NATIONAL DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE

Projet de construction de la ligne haute tension 225 kV Nouakchott- Nouadhibou et des postes associés

Appel international à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant chargé des études, du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux de construction de la ligne haute tension 225 kV Nouakchott-Nouadhibou et des postes associés

1. Le Gouvernement Mauritanien a obtenu un financement du Fonds Saoudien pour le Développement pour la réalisation d'une ligne haute tension (225 kV) entre les villes de Nouakchott et de Nouadhibou et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour couvrir les coûts des prestations d'ingénierie relatives aux études, au contrôle, à la coordination et à la supervision des travaux de construction de ladite ligne et des postes associés.

Le projet consiste en la construction de lignes haute tension et des postes associés :

- Lignes THT
- Ligne 225 kV à structure double terne Nouakchott-Nouadhibou d'une longueur de 460 kilomètres environ ;
- Ligne 225 kV à structure simple terne centrale 120 MW SOMELEC Nouakchott - Poste haute tension OMVS Nouakchott ;
- Ligne 90 kV à structure double terne PK41 Nouadhibou - centrale SOMELEC Nouadhibou.

- Postes THT
- Poste 225/90 kV - PK 41 de Nouadhibou ;
- Poste 90/15 kV - centrale SOMELEC Nouadhibou.

2. Les prestations d'ingénierie, objet du présent appel à manifestation d'intérêt, comportent la réalisation de l'ingénierie détaillée, des études d'impact environnemental et social, de l'avant projet détaillé, la confection des documents d'appel d'offres, l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le processus d'attribution des marchés, le suivi des études d'exécution, le suivi de la fabrication des équipements, la participation aux essais des équipements et à leur réception en usine, la surveillance et le contrôle des travaux et le suivi de la formation du personnel du Maître de l'Ouvrage.

3. Par le présent avis, la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société de droit public mauritanien, sise 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, invite les consultants ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise en matière d'études de lignes et de postes THT et du suivi de leur exécution, à présenter leur candidature pour la réalisation des prestations décrites au point 2.

Pour être pré qualifié, le candidat doit avoir les références minimales suivantes :

3.1 Références générales : avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins trois contrats d'études et/ou de supervision de travaux dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'électricité d'une valeur nominale unitaire d'au moins cinq cent mille dollars des Etats-Unis (500 000 US\$).

3.2 Références spécifiques :

3.2.1 avoir réalisé avec succès, au cours des cinq

dernières années, au moins deux études portant sur des projets de lignes haute tension (tension supérieure à 90 kV). Ces projets doivent être d'une longueur unitaire minimale de deux cent kilomètres (200 kms) et d'une valeur unitaire d'au moins quarante millions de dollars des Etats-Unis (40 000 000 US\$) ;

3.2.2 avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux études portant sur des projets de postes haute tension (tension supérieure à 90 kV). Ces projets doivent être d'une valeur unitaire d'au moins dix millions de dollars des Etats-Unis (10 000 000 US\$) ;

3.2.3 avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats de supervision et de contrôle portant sur des projets de lignes haute tension (tension supérieure à 90 kV). Ces projets doivent être d'une longueur unitaire minimale de deux cent kilomètres (200 kms) et d'une valeur unitaire d'au moins quarante millions de dollars des Etats-Unis (40 000 000 US\$) ;

3.2.4 avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats de supervision et de contrôle portant sur des projets de postes haute tension (tension supérieure à 90 kV). Ces projets doivent être d'une valeur unitaire d'au moins dix millions de dollars des Etats-Unis (10 000 000 US\$).

3.3 Références financières : avoir réalisé, au cours des trois dernières années, un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins deux millions dollars des Etats-Unis (2 000 000 US\$).

4. Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point 6 ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants :

4.1. Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de consultants ;

4.2. Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant des marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature du projet, du bénéficiaire, de sa période de réalisation, du volume des prestations confiées au candidat ;

4.3. La situation des effectifs techniques et des qualifications du personnel pour apprécier que le candidat possède les ressources humaines qualifiées nécessaires à la réalisation des prestations ;

4.4. La description des outils et matériels dont le candidat dispose pour exécuter les prestations ;

4.5. Les références financières qui permettent d'apprécier la capacité financière du candidat à exécuter

les prestations (Chiffres d'Affaires réalisés au cours des cinq dernières années, bilans certifiés des cinq derniers exercices, attestation de non faillite et de non poursuite judiciaire et extrait de registre de Commerce etc....)

Seules les références et informations authentifiées seront prises en compte.

5. En cas de groupement de consultants, il y aura lieu d'indiquer le statut de ce groupement. Les conditions à remplir par le mandataire commun et par chacun des membres du groupement sont indiquées ci-après :

5.1 le groupement de consultants, pris collectivement, doit satisfaire aux références minimales fixées au point 3 ci-avant, les références correspondant à chacun des membres du groupement étant pour cela additionnées afin d'obtenir les capacités totales du groupement.

5.2 chacun des membres du groupement doit présenter les documents demandés au point 4 ci-avant en dehors de la lettre de candidature (point 4.1) pour laquelle une seule signée du mandataire commun du groupement est suffisante.

5.3 un des membres du groupement sera désigné comme mandataire commun. Il devra joindre au dossier de candidature les pouvoirs l'habilitant à engager le groupement.

6. Les dossiers de candidature, rédigés en langue française et établis en quatre exemplaires dont un original, doivent être adressés par courrier ou déposés au plus tard le 14/3/2012 à 12h00 TU à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

Et porter la mention :

" Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant chargé des études, du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux de construction de la ligne haute tension 225 kV Nouakchott-Nouadhibou et des postes associés "

7. Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent avis, les candidats intéressés doivent s'adresser à :

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 Nouakchott
Télécopie : 00 222 45 25 39 95
Courriel : projetlignenkttndb@somelec.mr
République Islamique de Mauritanie

LE DIRECTEUR GENERAL
Mohamed Salem OULD BECHIR

PUBLICITE

AVIS

Objet : Enquête publique

Le wali de Dakhlet Nouadhibou informe le public, les ONG, les institutions publiques et privées concernées de l'ouverture d'une enquête publique diligentée par le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement durable portant sur l'étude de l'impact environnemental de la Mine de quartz objet du permis 1165 au profit d'ARVG Speciality Mine wilaya de Dakhlet Nouadhibou.

Un résumé non technique relatif à ce projet sera mis à la disposition des populations et organismes intéressés en plus de l'ouverture, au niveau des bureaux de la moughataa et de la Mairie de Boulenoir, d'un registre

permettant de répertorier toutes les remarques relatives à ce sujet et cela pour une durée d'un mois à compter de la signature du présent avis.

Pour toute autre information, les intéressés peuvent consulter les enquêteurs concernés dont les contacts sont ci-dessous:

Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement durable

Direction du Contrôle Environnemental

- Cheikh Tourad Ould Mohamed Saad Bouh, Inspecteur de l'Environnement Tel:44461472

- Sidi Mohamed Ould Dedde, Inspecteur de l'Environnement Tel: 44940325

Résumé journaux pour le projet ARVG

1. Description du projet

La Société ARVG - Speciality Mines (PVT) Ltd est détentrice du permis n°1165 pour le quartz dans la zone de Lebthenia à proximité de la mine d'or TAZIAST, région de Dakhlet Nouadhibou, Nord-Ouest de la Mauritanie (à environ 130 kilomètres à l'Est de la ville de Nouadhibou), ARVG est présente en Mauritanie depuis deux années, elle a bénéficié de l'octroi de plusieurs permis de recherches pour le quartz et le fer et compte mettre en œuvre un projet de mine de quartz à ciel ouvert à Lebthenia.

Le projet produira trois catégories de produits : - 40 mm ; de 40 à 70 mm et + de 70 mm. Les produits sont emballés et mis dans des sacs de 1000 à 1500 kg selon la demande des clients et expédiés sur des plateaux semi-remorques vers Nouadhibou pour leur chargement à bord des navires.

La capacité de production de l'usine de traitement du minerai ainsi décrite est de 50 tonnes par heure. Les matériaux y sont transportés entre les différentes étapes de traitement par bandes transporteuses automatiques de 60 mm de largeur. Les camions de transport pourront charger chacun 30 tonnes et réaliser plusieurs rotations dans la journée.

2. Plans de gestion proposés :

Environnement Physique et biologique : Plan de Gestion de la Qualité de l'Air, Plan de Gestion du Bruit, Plan de gestion des eaux souterraines, Plan de Gestion du sol et de l'Erosion par le vent, Plan de gestion de la faune, Plan de gestion de la flore, Plan de Gestion des Déchets , Plan de Fermeture/Plan de Gestion de la Réhabilitation (PRF).

Environnement Santé et Sécurité : Plan de Gestion de la Circulation Routière, Plan de Gestion des Incidents et des Plaintes, Plan de Gestion des Produits Chimiques, Carburants et Produits Dangereux, Plan de Gestion de la Santé et la Sécurité au Travail, Plan d'Urgence Environnementale.

Environnement Socio-économique : Plan de gestion des parties prenantes, Plan de consultation publique, Plan de Consultation Gouvernementale, Plan d'Intégration des Infrastructures Locales, Plan d'Intégration des Affaires Locales, Plan de gestion de la rémunération et de l'indemnisation, Plan de Gestion du patrimoine Culturel et sites archéologiques.

Formation : Plan de santé et éducation publique, Plan de la formation et du développement.



MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

Avis international à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant en charge de la réalisation et du suivi de la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines

1. Dans le cadre de son plan de développement et de redressement, la SOMELEC, Société Mauritanienne d'Electricité, société nationale à capitaux publics de droit Mauritanien, a programmé des actions visant la rationalisation et l'amélioration de la gestion de ses ressources humaines par la mise en œuvre d'outils adéquats permettant d'accompagner le développement de l'Entreprise et d'anticiper les changements qui s'imposent. C'est dans ce cadre que la Société compte confier la réalisation, le suivi et la supervision de ce programme à un bureau d'études présentant l'expérience et les références requises. A cet effet, la Somelec lance le présent avis international à manifestation d'intérêt.

2. Objectif de l'étude :

L'objectif de l'étude est de permettre à la SOMELEC d'identifier ses besoins en effectifs et de pourvoir les postes correspondants dans le strict respect de la légalité et de manière transparente, garantissant l'accès à des profils adéquats, compétents et expérimentés.

3. Prestations à réaliser :

Le Consultant aura notamment à réaliser, sous sa responsabilité, et en concertation avec les services compétents de la Somelec les tâches suivantes :

- l'actualisation des besoins de recrutement sur la période 2012-2015 ;
- l'élaboration d'un plan de recrutement et de redéploiement des effectifs intégrant le turn over ;
- la réalisation et le suivi des tests et entretiens de recrutement et l'application des procédures correspondantes ;
- l'élaboration d'un plan de formation à l'horizon 2012-2015.

4. Profil du consultant :

Le consultant devra avoir une grande expérience dans les études et de l'ingénierie des ressources humaines et des recrutements.

5. Par le présent avis, la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), invite les bureaux d'études possédant l'expérience requise en matière de réalisation des études de ressources humaines dans un environnement industriel à

présenter leur dossier de candidature.

Pour être pré qualifié, le candidat doit avoir les références minimales suivantes :

5.1 Références générales : avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins cinq contrats dans le domaine de l'ingénierie des ressources humaines.

5.2 Références spécifiques : avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins trois contrats portant sur le recrutement du personnel en milieu industriel.

5.3 Références financières : avoir réalisé, au cours des cinq dernières années, un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 100 000 euros.

6. Les Bureaux ou groupements de bureaux intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point 8, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre, sous peine de rejet, les éléments suivants :

6.1 Une lettre de candidature, signée du responsable légal du bureau ou du mandataire commun du groupement de bureaux ;

6.2 Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec l'étude et les références concernant des contrats analogues exécutés par le candidat. Ces références doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toutes autres références pertinentes qui démontrent que le bureau possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature du projet, du bénéficiaire, de sa période de réalisation, du volume des prestations confiées au bureau;

6.3 La situation des effectifs et des qualifications du personnel pour apprécier que le candidat possède les ressources humaines qualifiées nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

6.4 Les références financières qui permettent d'apprécier la capacité financière du candidat à exécuter les prestations

demandées. (Chiffres d'Affaires réalisés au cours des cinq dernières années, bilans certifiés des cinq derniers exercices, attestation de non faillite et de non poursuite judiciaire et extrait de registre de Commerce etc....)

6.5 En cas de groupement de Bureaux, il y aura lieu d'indiquer le statut de ce groupement.

Seules les références et informations authentifiées seront prises en compte.

7. Les dossiers de candidature doivent être adressés par courrier postal ou déposés au plus tard le 11 Mars 2012 à 12h00 TU à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission des Achats d'Exploitation de la SOMELEC47, Avenue de l'Indépendance
BP 355, Nouakchott République Islamique de Mauritanie,
Et porter la mention :

" Avis international à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant en charge de la réalisation et du suivi de la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines"

8. Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent Avis, les candidats intéressés doivent s'adresser à l'adresse indiquée ci-après :

Monsieur le Président de la Commission des Achats d'Exploitation de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
Tél: 00 222 4 525 67 83 Fax: 00 222 4 525 39 95
Courrier électronique : bechir@somelec.mr ou Bedy@somelec.mr

Le Président de la Commission des Achats d'Exploitation
Mohamed Salem Ould Ahmed

Coupe d'Afrique des Nations / 2012
Les demi-finales cet après-midi

Les demi-finales opposant d'une part, la Zambie au Ghana et d'autre part la Côte d'Ivoire au Mali se jouent cet après -midi, respectivement, au stade de Bata en Guinée Equatoriale et celui de Libreville au Gabon. La Zambie rencontre la Ghana à 17 heures. Cependant, à Libreville, la Côte d'Ivoire sera aux prises avec les Maliens à partir de 20 heures.

L'Afrique de l'Ouest en passe de succéder au Maghreb

Après avoir réussi une bonne campagne lors des éliminatoires en envoyant sept (07) représentants sur seize pour la 28ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations (Can) de football, l'Afrique de l'Ouest est en passe de se hisser sur le toit du sport roi africain.

Le sport roi semble être au mieux de sa forme en Afrique de l'Ouest. Avec trois représentants en demi-finale et au moins un en finale, le football de la sous- région ouest africaine est tout proche de détrôner le football magrébin qui a régné huit années de suite sur le continent. La Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali ont rejoint le carré d'as de cette 28ème édition de la Can qui se joue, actuellement, à la fois en Guinée Equatoriale et au Gabon. Avec la présence de ces nations de football de l'Afrique occidentale, on pourrait dire que ces dernières ont des atouts non négligeables pour soulever au soir du 12 février prochain le prestigieux trophée de la présente Can.

La qualité de jeu du Ghana et la pléiade de stars ivoiriennes sont en route pour ravir le titre continental à la partie nord du continent africain. A deux reprises, l'Afrique de l'ouest a manqué de remporter le trophée face à une excellente équipe maghrébine qu'est les Pharaons d'Egypte. Ces Pharaons avaient battu, en finale en 2006, les Eléphants de la Côte d'Ivoire et en 2010, les Black Stars du Ghana. Mais cette fois-ci, la probabilité est forte pour que les supporters ouest- africains jubilent. Les Ghanéens et les Ivoiriens ont tous les atouts pour décrocher la médaille d'or. Fruit d'une préparation à la base qui a débuté depuis plus d'une décennie dans ces pays, les jeux ivoiriens et ghanéens s'imposent à leurs adversaires. Ils forcent l'admiration des spécialistes et amoureux du cuir rond. Certes, ces deux équipes n'ont pas comblé toutes les attentes mais elles sont restées efficaces devant les buts adverses notamment le Ghana, tombeur de la Guinée et de la Tunisie. La Côte d'Ivoire quant à elle, s'est débarrassée de l'Angola, mondialiste en 2006, avant de terrasser le Nzalang National de la Guinée Equatoriale en quart de finale. Les deux meilleures équipes de l'Afrique de l'Ouest de ces dernières années sont en pôle position pour le graal final.



Le Mali, l'invité surprise, Seydou Kéita et ses coéquipiers viennent renforcer la position de l'Afrique occidentale dans cette Can. L'équipe des Aigles du Mali, sans grande conviction et surtout avec une étiquette d'outsider, gravit les échelons. L'on doit désormais compter avec elle. Si personne ne les attendait à ce stade de la compétition, les Maliens ont battu les Panthères du Gabon, l'un des co-organisateurs de ce tournoi. Sa présence à ce niveau est un atout incontestable pour que l'Afrique de l'Ouest remporte la trophée. Mais la tâche ne sera pas facile pour les protégés d'Alain Giresse. Maliens et Ivoiriens ambitionnent sérieusement de conquérir le trophée et de succéder aux Pharaons d' Egypte. Côte d'Ivoire # Mali et Zambie # Ghana, sont des rencontres qui réservent encore beaucoup de surprises. Les Aigles du Mali, outsiders au début de la compétition, ont créé dimanche dernier, la surprise en éliminant en quart de finale les Panthères du Gabon, l'un des pays co-organisateurs de la phase finale de la Can2012. Idem pour les Chipolopolos de la Zambie qui ont réussi à sortir de son côté la Guinée Equatoriale, le deuxième pays organisateur. Comme on le constate, la voie est désormais ouverte pour la Côte d'Ivoire, le Mali, la Zambie et le Ghana pour succéder aux Pharaons d'Egypte. Quant au Gabon et à la Guinée Equatoriale malgré leur élimination en quart de finale, ils ont laissé une bonne impression aux férus du cuir rond africain.

Et le Ghana pourrait se retrouver en finale...

André Ayew, bien aidé par une bourde du gardien adverse, a propulsé dimanche soir le Ghana en demi-finales de la Coupe d'Afrique des Nations en marquant dans les prolongations face à la Tunisie (2-1). Plus tôt dans la journée, le Mali avait gagné sa place pour le dernier carré au détriment du Gabon (5-4 aux tirs aux buts, 1-1 après les prolongations). Pour espérer décrocher une place en finale, le Ghana devra battre la Zambie mercredi à Bata, en Guinée-Equatoriale. La tâche s'annonce plus ardue pour le Mali, qui devra ferrailler avec la Côte d'Ivoire, grande favorite du tournoi, à Libreville. .



L'expérience du Ghana face à la Zambie

Le Ghana se présente comme le favori de sa demi-finale de CAN-2012 mercredi à Bata (17h00), fort de son expérience des grands tournois et de ses stars offensives, alors que la Zambie tentera de faire valoir son jeu collectif et son rêve d'un premier titre. Favori, le Ghana ? Dès avant le tournoi, il faisait figure de grand prétendant à la victoire finale (avec la Côte d'Ivoire), après avoir été 3e du tournoi continental en 2008, finaliste malheureux en 2010 et après avoir raté d'un cheveu le dernier carré du Mondial-2010. Un tel pedigree oblige. Et se double d'une certaine pression: cela fait 30 ans que le Ghana n'a plus remporté de CAN. Avec André Ayew, Asamoah Gyan et Sulley Muntari, les Black Stars possèdent une brochette d'éléments offensifs de premier ordre, même si seul le premier a pour l'heure répondu aux attentes.Car les Black Stars n'ont pas encore vraiment brillé. Mais c'est assumé. "Avant, on cherchait beaucoup le style de jeu, la technique, les passes, explique André Ayew. Aujourd'hui, l'équipe est arrivée à un point où seule la victoire nous importe". Contre la Tunisie, c'est un cadeau du gardien qui leur a permis d'accéder au dernier carré, en prolongation. Celle-ci laissera-t-elle des traces ? Le sélectionneur Goran Stevanovic assure qu'il alignera la même défense que contre la Tunisie. Le capitaine John Mensah, sorti sur blessure (encore !), s'est entraîné normalement mardi, la cuisse gauche enveloppée d'un bandage. Les Ghanéens ont en outre eu un jour de récupération en moins par rapport aux Zambiens et un voyage en plus (de Franceville à Bata). "Ce sont des éléments très importants, avance Goran Stevanovic. Mais le plus important, c'est le mental et la personnalité". "Je préfère être dans ma situation que dans la leur pour la préparation de ce match, répond en écho son homologue Hervé Renard. Mais l'entraîneur du Ghana préfère avoir son effectif que le mien. Moi, je préfère garder le mien et faire un exploit". Exploit, le mot n'est pas trop fort.

FFRIM

Formation 40 entraîneurs

Les travaux d'une session de formation organisée au profit de 40 entraîneurs d'équipes nationales de football dans les différentes wilayas du pays ont démarré hier, mardi, à Nouakchott.

Organisée par la Fédération Mauritanienne de Football, cette formation qui dure 9 jours permettra aux participants d'entendre un certain nombre d'exposés de nature à améliorer les compétences des entraîneurs présents leur permettant ainsi de mener à bien la mission qui leur est confiée.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, M. Ba Alioune Gata, conseiller technique de la ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, a indiqué que cette session s'inscrit dans le cadre de la politique suivie par le gouvernement pour promouvoir le football national. Il a ajouté que la fédération mauritanienne de football a fait sien, dans ce cadre, l'objectif visant à développer le cadre technique de l'équipe nationale de football, à travers la

conclusion d'un accord avec un entraîneur français qui aura en charge l'entraînement des équipes nationales.

Auparavant, M. Ahmed Ould Abderrahmane, président de la fédération mauritanienne de football avait estimé, dans un mot prononcé pour la circonstance, que cette session est organisée à un moment qui est marqué par l'introduction d'améliorations de qualité au niveau organisationnel, administratif et technique dans les différentes équipes nationales. Elle vient aussi, a-t-il dit, à "un moment où nous aspirons à une participation des différentes sélections nationales dans les compétitions continentales et internationales".

Il a enfin précisé que cette session est une occasion pour les entraîneurs afin d'améliorer leurs compétences et de s'informer sur les nouvelles techniques de l'entraînement et de formation qui ont subi des améliorations, ces dernières années.

Football /Coupe de France

Rennes avec une frayeur

Rennes s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe de France en battant Evian-Thonon-Gaillard (3-2). Les Bretons ont mené 3-0 grâce à Ekoko, Feret et Brahimi avant de voir les Haut-Savoyards revenir au score, en vain, par Berigaud et Govou pour son premier but sous les couleurs de l'ETG. Rennes. Rennes a eu chaud. Très chaud. Dans le froid du stade de la Route de Lorient, les Bretons ont failli déchanter. Sans leur barre transversale qui les a sauvés à deux minutes de la fin sur une frappe de Barbosa, les joueurs de Frédéric Antonetti auraient pu voir leur avance de trois buts fondre et les entraîner en prolongation. Mais finalement, la hiérarchie a été respectée. Le sixième de la Ligue 1 a battu dans son stade le treizième (3-2) au terme d'un match spectaculaire. Rennes devient ainsi le premier qualifié pour les quarts de finale de la Coupe de France. Sur un terrain tout à fait praticable malgré la météo difficile, les 22 acteurs ont eu du mal à se mettre en jambe en première période. Le but sur coup

franc de Kembo Ekoko, légèrement dévié par Govou a pourtant débloqué la situation (1-0, 21e). Mais il a fallu attendre le retour des vestiaires pour voir cette partie prendre une nouvelle tournure. Revenu décomplexé, Evian a joué crânement sa chance mais a manqué d'un brin de réussite. Au contraire des Rennais qui, sous l'impulsion d'un très bon Féret, ont rapidement creusé l'écart. L'ancien Nancéen (2-0, 54e), puis Brahimi (3-0, 68e) ont longtemps cru offrir à leurs partenaires une fin de match tranquille. Mais les Haut-Savoyards n'ont pas renoncé et ont rapidement été récompensés de leurs efforts. Bérigaud sur penalty (3-1, 70e) puis Govou (3-2, 73e) ont imposé aux quelques milliers de courageux présents au stade une fin de match au scénario haletant. Les deux formations se sont livrées à corps perdus pour chercher le but du K.-O. Mais maladresses et manques de réussite se sont succédé dans ces dernières minutes. A l'image de cette transversale trouvée par Barbosa (88e). La baraka était bien du côté Rennais.

Athlétisme

Diniz est de retour

Traumatisé par sa disqualification pour marche non-conforme lors du 50 km des Mondiaux de Daegu, le Français Yohann Diniz avoue avoir eu beaucoup de mal à se remettre de cet échec l'été dernier. "L'envie est revenue petit à petit", a-t-il confié lundi en conférence de presse.Cela a été très dur après Daegu. Parce qu'il y avait une grosse incompréhension de ma part. Je me suis vraiment demandé pourquoi cela m'était arrivé. Sur place, j'ai essayé de rester digne parce que les championnats n'étaient pas finis, il restait encore au moins les relais. J'avais plutôt envie de rester concentré pour ne pas perturber tout le monde. Mais après j'ai pété les plombs ! Et quand tu rentres chez toi, ce sont les

proches qui en prennent plein la tronche. Il y a eu une remise en cause technique et psychologique. Parce que je ne dis pas que le titre me tendait les bras mais presque... Alors que finalement, il n'y a pas eu de lutte, pas de combat. A Barcelone , je fais toute la course en tête, j'ai des caméras sur moi tout au long, et les juges ne me donnent pas un seul avertissement. Là, j'en prends trois en 15 km... J'ai repris l'entraînement de manière mécanique et jusqu'à début janvier, ça a été très dur. Après, l'envie est revenue petit à petit. Ma participation à Moscou (à un 5.000 m en salle) dimanche m'a permis de retrouver le plaisir de la compétition.

PROGRAMME DES DEMI6FINALES

AMBIE-GHANA: le 8-2-2012 à 17 heures à Bata
RCI-MALI: le 8-2-2012 à 20 heures à Libreville